



Compte rendu
du colloque organisé par

La Fondation pour la Recherche Stratégique
et
Le Laboratoire d'Économie Publique
(Université Panthéon-Assas)

*Les idées libérales vont-elles transformer
les doctrines militaires et les armées ?*

avec le soutien de la Délégation aux Affaires Stratégiques

Le jeudi 30 janvier 2003 (amphi Suffren du CESM – Ecole militaire)

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Programme de la journée</i> | 5 |
| Introduction | |
| <i>Jean Marguin</i> | 7 |
| Présentation de la journée | |
| Evolution des missions militaires | |
| par <i>François Heisbourg</i> | 9 |
| Menaces non militaires d'ordre stratégique | |
| par <i>Xavier Raufer</i> | 13 |
| Première table ronde – Fondements de la pensée libérale et paradoxe de l'usage de la coercition | |
| Intervention de <i>Pascal Salin</i> | 17 |
| Intervention de <i>Alain Laurent</i> | 19 |
| Intervention de <i>Jean-Jacques Rosa</i> | 21 |
| Intervention de <i>Bertrand Lemennicier</i> | 25 |
| Intervention de <i>Alain Crémieux</i> | 26 |
| Deuxième table ronde – Quelles réponses libérales aux problèmes de défense et de sécurité ? | |
| Intervention de <i>Nicole Chaix</i> | 33 |
| Intervention de <i>Thierry Widemann</i> | 36 |
| Intervention de <i>Jean-Philippe Daniel</i> | 37 |
| Intervention de <i>Jean Marguin</i> | 39 |
| Intervention de <i>Jean Heinrich</i> | 40 |
| Intervention de <i>Bertrand Lemennicier</i> | 42 |
| Conclusions et perspectives | |
| <i>Jean Marguin</i> | 45 |

Programme

Présentation de la journée

- ***Evolution des missions militaires***
Intervenant : *François Heisbourg*, directeur de la Fondation pour la Recherche Stratégique
- ***Menaces non militaires d'ordre stratégique***
Intervenant : *Xavier Raufer*, directeur, Institut de Criminologie de Paris (Paris 2)

Première table ronde : Fondements de la pensée libérale et paradoxe de l'usage de la coercition

Président : *Henri Lepage*, économiste

Intervenants : *Alain Crémieux*, Ingénieur Général de l'Armement (2^e section)
Alain Laurent, philosophe et essayiste
Bertrand Lemennicier, professeur de droit et sciences économiques (Paris 2 et Paris-Dauphine), directeur du Laboratoire d'Economie Publique
Jean-Jacques Rosa, professeur des universités à l'IEP Paris
Pascal Salin, professeur à l'université Paris-Dauphine

Deuxième table ronde : Quelles réponses libérales aux problèmes de défense et de sécurité ?

Président : *Alain Crémieux*, Ingénieur Général de l'Armement (2^e section)

Intervenants : *Nicole Chaix*, Maître de conférences à l'université Panthéon-Assas, Direction Politique d'exportation DGA/DRI
Thierry Widemann, chargé de recherches au Centre d'Etude d'Histoire de la Défense
Jean-Philippe Daniel, Doctorant en Sciences Politiques (Paris 1)
Jean Marguin, chargé de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique
Jean Heinrich, Général de Corps d'armées (CR), Président du comité de surveillance de Geos
Bertrand Lemennicier, professeur de droit et sciences économiques (Paris 2 et Paris-Dauphine), directeur du Laboratoire d'Economie Publique

Conclusions et perspectives

Jean Marguin, chargé de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique

Transcription des enregistrements des exposés et des débats. On prie le lecteur d'excuser le « style parlé » et parfois lacunaire de ces transcriptions, notamment quand les interventions s'appuyaient sur des projections de diapositives.

Introduction

Jean Marguin

Le thème de ce colloque a une double origine. Au départ, il a été inspiré par la lecture d'un livre de Pascal Salin, *Libéralisme*. Par ailleurs, on constate depuis quelques années des faits assez inhabituels dans le domaine de la défense et des relations internationales et celui de la sécurité. Il s'agit de l'apparition de tribunaux pénaux – la Cour pénale internationale –, de la notion de droit humanitaire, l'importance nouvelle donnée aux effets collatéraux (alors que pendant la Seconde Guerre mondiale les bombardements alliés ont occasionné 67 000 morts civils français, sans réaction particulière), le domaine de la privatisation, de l'externalisation, etc.

J'ai cru voir dans ces phénomènes un effet de la montée de valeurs individuelles et donc liées aux idées libérales. N'étant pas moi-même spécialiste des idées libérales, je me suis tourné vers Bertrand Lemennicier professeur à Paris 2 et directeur du Laboratoire d'Economie Publique. A la différence de beaucoup d'économistes de défense qui se préoccupent plutôt d'allocation budgétaire, il avait réfléchi, dans un cadre libéral, aux fondements mêmes de la défense et de la sécurité.

Nous avons monté ensemble l'atelier LIBEDEF au sein de la FRS, qui a fonctionné pendant un an sur une dizaine de séances. L'objectif était clairement prospectif afin de discerner, autant que possible, l'influence des idées libérales sur les problèmes de défense et en particulier sur les doctrines, les structures, les processus de décision, les armements, etc.

Ce colloque, qui est l'aboutissement de ces travaux, sera composé de trois parties. La première partie est constituée de deux exposés liminaires qui ont pour ambition de définir le contexte futur de la défense et de la sécurité. Une première table ronde nous rappellera la position libérale face aux problèmes de la violence et de la coercition, dont le berceau théorique, bien qu'oublié aujourd'hui, est l'Europe et la France. La deuxième table ronde sera consacrée aux réponses libérales possibles.

Présentation de la journée

L'évolution des missions militaires

François Heisbourg

D'une manière générale, avant d'évoquer l'évolution future des missions militaires, je voudrais souligner, comme l'a introduit Jean Marguin, combien est visible cette tendance générale de la réflexion stratégique à retourner vers les racines philosophiques. Je le vois notamment à travers le débat ouvert aux Etats-Unis et en Europe par Robert Kagan. Sa grille de lecture est essentiellement philosophique : les Etats-Unis, selon lui, doivent lutter contre tous les ennemis possibles, dans un monde où la vie est brutale, désagréable et courte. Les Européens seraient quant à eux kantien, c'est-à-dire ayant découvert la recette de *la paix perpétuelle*... Sans s'appesantir ici sur les lacunes ou les bons points de l'analyse de Robert Kagan, il faut tout de même convenir que c'est un niveau d'analyse auquel il est nécessaire de se référer. Lorsque les conditions stratégiques se modifient autant depuis quelques années, on ne peut se passer de retourner aux fondements philosophiques de la défense.

Un rappel historique quant aux missions militaires est nécessaire : il montre l'immense variabilité du champ des missions des forces armées aux cours des âges et de la manière dont ces missions ont été remplies, en termes de place de l'Etat, en termes de place de l'externalisation et en termes de recours à des outils privés. Il n'y a pas en la manière une tendance continue, mais il existe plutôt des allers-retours entre plus ou moins d'externalisation et plus ou moins de privatisation. Ce que nous considérons aujourd'hui comme le cœur des missions des forces armées est historiquement très connoté, donc très différent de ce qu'a pu être la situation il y a deux siècles par exemple.

Regardons quelques grandes missions génériques. Il existe, tout de même, un cœur de missions : la mission de défense contre les agressions et les menaces d'invasion externe contre une collectivité humaine. C'est la première obligation et la première source de légitimation de l'Etat ou des proto-Etats. Cela suppose qu'il y ait un Etat identifiable. Or, une tendance contemporaine, dans les années 90 (c'est-à-dire historiquement liée à la fin de la Guerre froide), montre une certaine disparition de l'Etat ou l'apparition d'Etats totalement dysfonctionnels. Ce phénomène s'observe dans certaines régions d'Afrique, du Caucase, voire aux portes de l'Europe avec la Transnistrie. Cette entité est-elle étatique ou non ? Est-elle publique ou privée ? Elle n'est pas dirigée par la Moldavie ; ce n'est pas un Etat reconnu en droit international, et pourtant cette entité existe.

La deuxième mission est constituée par le maintien de l'ordre intérieur, c'est-à-dire la protection de la collectivité ou de ce qui la matérialise politiquement – l'Etat – contre des agressions d'ordre intérieur. Ceci est indissociable des origines mêmes des Etats. N'oublions pas que cette mission de maintien de l'ordre, pour employer volontairement le terme policier, était du ressort des forces armées, y compris dans un Etat comme la France. Je rappelle la répression des grévistes de Fourmi, de Villeneuve-Saint-Georges, des vigneron du midi, le rappel des réservistes en 1948 pour réprimer la grève des mineurs. Encore aujourd'hui, en Irlande du Nord, les Anglais font du maintien de l'ordre avec des moyens militaires. Cette

mission n'est donc pas jugée incompatible avec un ordre démocratique et, au plan économique, libéral.

Il existe une série de missions que l'on peut regrouper sur le plan analytique. Il y a la mission de projection de valeurs, les armées comme vecteur d'idéologies, de valeurs. Lorsque l'on parle d'interventions humanitaires, de préventions de génocide, on se situe typiquement dans la projection de valeurs (avec une connotation positive) puisque les intérêts vitaux ou essentiels ne sont pas directement en cause. Il s'agit par exemple du Rwanda. Au plan idéologique, avec une connotation devenue au fil des années négative, il s'agit de l'emploi des armées à des fins idéologiques – l'Armée rouge envahissant la Pologne en 1980 – et aussi de l'apparition d'armées elles-mêmes idéologiques – les Waffen SS à côté de la Wehrmacht. Les armées sont, plus classiquement, un vecteur de la volonté de puissance des Etats. On retrouve là les impérialismes, les colonialismes, les tentatives hégémoniques ; les exemples y sont nombreux. Ces opérations se voulaient en même temps civilisatrices... On remarquera que cette justification civilisatrice existait déjà avec les légions romaines, chargées de projeter la volonté de puissance et d'hégémonie de la Rome impériale mais aussi de servir d'armature à la colonisation, à la civilisation, au sens étymologique de ce terme, des régions conquises.

Au cours du XX^e siècle est apparu un phénomène relativement nouveau, excepté peut-être dans le cas de la guerre de Trente ans, à savoir l'Etat et leurs armées en tant que source d'insécurité pour leur propre population. La principale menace pour les Soviétiques étaient l'Etat stalinien, de même pour les Chinois, de même pour les Allemands sous Hitler. Je ne peux d'ailleurs m'empêcher de penser que l'une des causes de l'érosion des missions westphaliennes des Etats au cours des dernières décennies est très directement liée à la faillite des Etats d'assurer la sécurité de la collectivité.

Quels sont les vecteurs de ces missions ? Il y a d'abord les forces armées en tant qu'outil direct de l'Etat, sinon comme incarnation de l'Etat. Là encore, ce n'est pas une nouveauté. Dans la Rome antique, les armées étaient indissociables de l'Etat. Au cours du XX^e siècle, et même pendant les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, sont apparus les phénomènes d'armées de masse et de guerre totale. Il s'agit d'une levée en masse organisée et institutionnalisée sur une durée plus ou moins définie. Ce phénomène historique daté est très directement lié à la révolution industrielle et administrative. En outre, même pendant cette période, il serait trop rapide de prétendre que ces armées de masse servaient simplement de chair à canon dans laquelle l'initiative n'aurait joué rigoureusement aucun rôle. Des batailles évidemment, comme celle de la Somme du 1^{er} et 2 juillet 1916, annihilent toute initiative individuelle. Mais, regardant l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale, on remarque que l'initiative individuelle était encouragée de manière à maximiser l'efficacité de l'armée.

Un deuxième vecteur des missions militaires est la décentralisation des armées vers les composantes moléculaires de l'Etat. Dans le système féodal, il s'agit de la délégation de fait vers les vassaux, chacun dans son ressort territorial, de la fonction militaire.

Un troisième vecteur est l'externalisation, c'est-à-dire le recours massif et systématique au mercenariat, notamment pendant la période de la Renaissance. Les Suisses étaient de grands exportateurs en tant que soldats. Historiquement le phénomène n'a cessé que très récemment. Les Gardes suisses qui se sont fait massacrer jusqu'au dernier dans les premières années de la Révolution française à Paris étaient une manifestation de cette réalité. Au niveau symbolique, il reste les gardes suisses du Vatican. Le mercenariat n'est donc pas un phénomène nouveau. De même, les forces armées privatisées, agissant par délégation, se voient aussi dans le passé. La conquête des Indes britanniques et la colonisation jusqu'en 1858 étaient gérées par la

Compagnie des Indes britanniques, société privée, qui avait à son service les forces armées anglo-indiennes nécessaires pour procéder à cette colonisation. De nos jours, nous voyons des processus similaires avec l'apparition de sociétés privées, comme Sandline en Afrique.

Quelles sont les perspectives futures ? En ce qui concerne la défense contre les invasions et les menaces existentielles, nous sommes effectivement, en Europe, dans une situation de dépérissement de la menace d'invasion classique. Il n'en reste pas moins que les menaces existentielles de la part d'autres Etats continuent d'exister, rendant nécessaire la dissuasion nucléaire.

La protection contre les menaces non-étatiques peut prendre plusieurs formes. La projection de force en est une, comme en Afghanistan. Ce type de missions pose la question des opérations dites de prévention, au sens américain, c'est-à-dire l'emploi létal de la force armée à des fins de prévention. La protection passe ici probablement à l'avenir par la nécessité de la défense du territoire, et ici nous nous trouvons face à un défi organisationnel et opérationnel, et un défi philosophique et politique. Comment faire converger et coordonner l'emploi de la force armée et les moyens de protection civile afin d'assurer la *homeland defense*. Or, est-on capable à l'intérieur du territoire d'assurer réellement des cordons sanitaires drastiques en cas de problèmes chimiques ou bactériologiques ? Les Anglais disent avoir un exemple d'une telle pratique, avec l'épidémie de la fièvre aphteuse, sauf que l'action était menée sur des animaux. Les troupeaux étaient abattus et n'avaient de toute façon pas une capacité de mouvement identique aux humains.

La troisième catégorie de missions constituée des risques de déstabilisation régionale ou internationale pouvant mettre en jeu nos intérêts directement ou indirectement. Cela nécessite des évacuations de ressortissants, des mises en place de moyens de gouvernance, etc. Au niveau militaire, on est plutôt ici dans la projection classique de forces, mais avec une ampleur significativement plus importante qu'auparavant si l'on veut être efficace. Par rapport à ce type de missions, nous voyons le développement de l'externalisation militaire et aussi la nécessité de coordonner étroitement l'action militaire et l'action civile – les ACM anglo-saxonnes.

Trois observations peuvent être faites en conclusion. Premièrement, nous allons être obligés de revoir toutes les règles qui concernent les rapports entre les forces armées et les missions civiles et intérieures. C'est politique et philosophiquement extrêmement délicat. Deuxièmement, il faut revoir les conditions de la légitimation de l'emploi des forces armées. Troisièmement, nous devons réfléchir à l'impact de l'individualisation sur la capacité d'agir de nos forces armées. Il s'agit ici du débat sur le « zéro mort ». Au-delà, la réflexion de Luttwak peut aussi aider : la réduction de la taille de la famille nucléaire conduit au refus de sacrifier la vie des enfants, d'une valeur jugée désormais plus grande. Cependant, cela ne fonctionne pas pour la France car la famille nucléaire, à l'âge où les enfants pouvaient porter les armes, était à peu près la même au début du siècle qu'aujourd'hui. Pourtant, il y a eu Verdun, des opérations coloniales, entraînant même des morts sans lien direct avec nos intérêts vitaux. La guerre de Crimée a connu 70 000 morts ! Il existe donc bien un changement d'attitude individuelle et morale face à la défense et la sécurité que l'on a du mal à comprendre actuellement. Une vie humaine, seule et unique, compte beaucoup plus qu'auparavant.

Menaces non militaires d'ordre stratégique

Xavier Raufer

Il y a bien longtemps qu'il n'existe plus de menaces intérieures. La distinction claire des fonctions entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense n'est plus de mise. Aujourd'hui, on constate que toutes les menaces sont transnationales, internationales, parfois mondialisées, qu'elles sont à peu près les mêmes pour tous les pays d'Europe. L'espace Schengen conduit d'ailleurs à cet état de fait, par le biais de la libre circulation : les gangsters et trafiquants se déplacent même beaucoup plus librement que les policiers et les magistrats, paradoxe juridiquement défini !

Il y a un embryon de police européenne, EUROPOL. Chaque année, EUROPOL envoie un questionnaire aux ministères de l'Intérieur des Etats membres pour savoir ce qui les préoccupe, quelles sont les menaces qui les inquiètent. Il apparaît qu'aucun des treize Etats membres actuels n'a des menaces foncièrement différentes d'un autre Etat membre.

La dernière décennie a montré qu'il y avait aussi un continuum entre ce qui se passait à l'intérieur de l'Union européenne – quartiers sensibles – et des actes de criminalité grave et transnationale ou des actes de terrorismes. Vous savez où sont découverts généralement les réseaux terroristes ? Vous savez où l'on trouve la plupart du temps des centaines de kilos de stupéfiants ? Il n'y a plus aucune légitimité à considérer qu'il y aurait en France des menaces propres à nous.

Dans la réalité, de même qu'il n'y a plus de territoire national réel, il n'y a plus non plus pour l'essentiel depuis une décennie de guerre pour la conquête, pour le pouvoir, pour la puissance. Je dis pour l'essentiel car ces phénomènes ne s'éteignent jamais totalement. Aujourd'hui nous assistons à des guerres corrompues par le terrorisme ou par la criminalité.

Quelles sont les caractéristiques de ces guerres terroristes et criminelles ? Il n'y a aucune espèce de capacités de les voir évoluer à long terme. A l'époque de la Guerre froide, tout ce qui menaçait était lourd, stable et lent. Aujourd'hui, les menaces sont à éclatement extrêmement bref, fulgurant. On ne les voit pas arriver. Il serait vain de dresser ici une liste des lieux et entités vulnérables car dans deux semaines elle serait déjà dépassée. Pour l'essentiel, ce qui est vraiment dangereux, c'est ce que nous n'avons pas vu venir, ce qui n'a pas été décelé à temps. Tout ce qui est décelé à temps est raisonnablement bien pris en compte par les Etats-nations et leur lourde machine bureaucratique, et ça fonctionne. Prenons un exemple de chaque, dans le domaine même du terrorisme.

L'Armée républicaine irlandaise est une maison stable, elle existe depuis pratiquement un siècle. Quand l'IRA commet un attentat, depuis 1920, celui-ci est toujours revendiqué de la même façon, sur le même papier à en-tête, par le même processus. Symboliquement, le communiqué est toujours signé du nom de l'homme, mort depuis fort longtemps, qui fut le premier commandant de la brigade de Dublin de l'IRA. Le communiqué est posté systématiquement à la poste centrale de Dublin et envoyé à l'agence de presse de l'Irlande du Sud.

Le Groupe Islamiste Armé (GIA) algérien est, par construction, un bazar permanent. En sept ans, il y a eu sept émirs différents, parce qu'ils ont été tués, soit par le régime algérien soit par le GIA lui-même. Il y a une absence totale de communication, une logique qui échappe à la nôtre et une construction des cellules qui sortent de terre comme des champignons après la pluie. L'émir ni Ben Laden ne savent qui ils ont sous leurs ordres, qui les a trahis, qui a désobéi. Le fonctionnement n'est pas mécanique comme l'IRA. Pour les groupes comme le GIA, il est même vain de comprendre leur revendication.

Ce qui est le plus dangereux c'est donc ce qu'on ne voit pas venir, et souvent c'est quelque chose qu'on aurait pu voir venir. Aux Etats-Unis, le 11 septembre était prévisible. Ça devait arriver. En 1998, j'avais écrit que les Etats-Unis jouaient un jeu dangereux avec les taliban et les Salafistes. Les Israéliens ont fait les mêmes erreurs avec les islamistes palestiniens. Je vais donner un seul exemple. Vouloir faire le terroriste et avoir la capacité technologique de faire du terrorisme sont deux choses différentes. Au début du Hamas, qui apparaît parce que les Israéliens ont laissé passer tout l'argent nécessaire pour construire toutes les mosquées de la bande de Gaza, les trois cents personnalités dirigeantes du groupe, dès les premiers attentats, sont arrêtées et exilées au nord d'Israël et au sud du Liban. Les gens du Hezbollah ont été ravis : ils ont pu apprendre pendant plusieurs mois les technologies du terrorisme au Hamas. L'inévitable est donc arrivé...

Dans les guerres d'aujourd'hui, les trafics jouent un rôle prépondérant : armes, êtres humains, stupéfiants en tant que financement des opérations. L'année dernière ont été saisi quarante-six lance-roquettes dans les banlieues de la France. Il s'agissait de lance-roquettes yougoslaves, avec lesquelles il est possible de mettre un pays à feu et à sang. On peut tirer un TGV, détruire une école. Ces armes viennent de l'ex-Yougoslavie, sous le couvert de la communauté internationale, *via* les réfugiés...

Je suis étonné de lire peu de choses chez les penseurs libéraux sur ces grands drames, ces grandes guerres criminalisées. Ce qu'on lit témoigne d'une grande innocence vis-à-vis de la réalité criminelle observable sur le terrain. Aux Etats-Unis est paru il y a quelques années *Défendre les indéfendables*, d'un auteur libéral. Ce livre était tellement tragique d'irréalisme que j'ai eu une mauvaise impression.

L'importance actuelle des normes libérales fait qu'il y a sans doute énormément de travaux à faire dans ce domaine. Il y a quelque chose qui est aussi invisible que la main invisible du marché, à savoir les intimidations, les pressions, le fait que ce n'est évidemment pas un choix rationnel qui poussent les malheureuses albanaises sur les trottoirs mais le fait qu'elles seraient tuées si elles refusaient. Lorsqu'une de ses filles parle à la police, sa sœur est assassinée la semaine d'après au Kosovo.

Quand Jospin s'adresse à Talamoni, en Corse, Jospin voit en lui une sorte de Monsieur Jospin corse, une sorte d'énarque. Or, Talamoni est un gangster. Les affaires corses sous le paravent commode du nationalisme ne sont que des trafics criminels, et ceci peut être prouvé. Le motif de la scission entre le Canal historique et le Canal habituel était le contrôle des machines à sous, et non pas une quelconque divergence idéologique (à la différence des scissions au sein de l'ETA d'ailleurs).

Il faut, à partir des données réelles de la violence et des trafics illégaux, réussir à développer des théories étalonnées à cette réalité, une sorte de doctrine libérale réaliste.

Question

J'ai été très intrigué par le fait qu'Israël aurait commis toutes les erreurs possibles dans la lutte contre le terrorisme. Pourriez-vous nous donner un ou deux autres exemples ?

Xavier Raufer

Je n'ai pas dit contre le terrorisme, mais contre les islamistes. Premièrement, le fait d'avoir sciemment et à titre de décision politique, contribué au développement du Hamas pendant plus d'une décennie de manière à contre-balancer l'influence de Yasser Arafat. Le Hamas, c'est les frères musulmans dans leur branche palestinienne. Par rapport au GIA et à Ben Laden, c'est-à-dire des salafistes, le Hamas a un énorme défaut, à savoir d'être constitué de fourbes les plus athlétiques et accomplis à la surface de la planète. Les frères musulmans disposent d'une fatwa leur permettant de se raser la barbe, de mettre une cravate et d'avoir l'air de cadres moyens. Ils communiquent avec les Occidentaux sur le thème du dialogue entre civilisations, entre religions, et en même temps sont violents, avec le Hamas par exemple. Ils pénètrent la société par le contrôle des dispensaires, des écoles, des centres d'alphabétisation, des librairies, des bibliothèques. L'Égypte est dans ce cas, où la sphère sociale est tenue par les frères musulmans. Les responsables israéliens savaient tout cela, notamment que les frères musulmans de la bande de Gaza étaient rattachés à ceux d'Égypte, et les frères musulmans de Transjordanie rattachés à la Jordanie, c'est-à-dire dans tous les cas les frères musulmans palestiniens avaient un poumon extérieur leur permettant de survivre. La deuxième erreur fut de fournir la formation terroriste du Hamas au Hezbollah, je l'ai déjà dit. La troisième erreur fut de mettre le cheik Yassine en prison et après cela de tenter en vain d'assassiner un autre cadre des frères musulmans, en vain parce que les agents du Mossad se sont fait arrêter en Jordanie. Contre la libération de ces agents, les frères musulmans ont obtenu celle du cheik Yassine...

Il y a eu des erreurs tactiques et même de doctrine énormes. Le Hezbollah s'est créé en 1979, et ce, sous les yeux directs des Israéliens. Les premières opérations suicides ont eu lieu à la surprise générale, notamment au siège des services de renseignement israéliens avec 72 morts. Pourtant des experts universitaires avaient prévenu...

Question

J'ai pu observer en Bosnie exactement ce que Xavier Raufer décrit pour la Palestine. Est-ce qu'en France le même phénomène n'est pas à craindre, notamment avec la construction des mosquées ?

Xavier Raufer

L'effet cocotte-minute qui existe dans la bande de Gaza n'est pas valable en France. Il n'y a pas d'incitation suffisante et concrète pour les musulmans français à aller vers le fanatisme. Pour un palestinien de la bande de Gaza, l'espoir dans l'avenir est totalement nul : c'est la misère. L'incitation à boire, à fréquenter des jeunes filles non forcément voilées est en fait beaucoup plus forte !

Pour être concret, il est aussi très dur de recruter des terroristes parce qu'il est déjà très dur de recruter et de former des bons islamistes. Les jeunes musulmans d'aujourd'hui, en France, se cachent pendant le Ramadan pour fumer une cigarette... En outre, ce n'est pas un milieu où il est très difficile de trouver des indicateurs, ce qui permet de suivre assez bien l'évolution des mentalités et donc les risques potentiels. A partir du moment où on laisse la police faire son travail, y compris avec des petits *dealers*, le renseignement humain rentre très vite. On observe actuellement en France des noyaux qui se constituent, qui se défont, qui évoluent très vite mais restent très superficiels, peu structurés. Les Anglais auront beaucoup plus de problèmes que nous.

Première table ronde
Fondements de la pensée libérale et paradoxe de l'usage de la coercition

Intervention de Pascal Salin

Je suis très heureux de participer à ce colloque sur un thème provocant. Sa problématique est un véritable défi : *Les idées libérales vont-elles transformer les doctrines militaires et les armées ?* Spontanément, on aurait tendance à dire que les termes de ce titre sont incompatibles dans la mesure où un libéral est quelqu'un qui n'aime pas l'Etat et où l'armée est tout de même l'un des instruments essentiels du fonctionnement de l'Etat. L'Etat est souvent défini comme l'organisation qui a le monopole de la contrainte légale, or le mot « contrainte » fait réagir les libéraux. Le mot « nation » pose lui-même problème pour un libéral.

Entre la tradition militaire et la pensée libérale, il y a, je pense, un système de valeurs partagées. Mon père qui était un militaire de réserve a écrit ceci dans son testament : « Je lègue à mes enfants la seule chose que mon père m'ait légué, à savoir le sens de l'honneur. » Le sens de l'honneur, c'est le respect de soi-même, des autres, le sens de la responsabilité, de l'honnêteté, c'est toute une série de valeurs qui sont fondamentalement libérales. Si nous sommes ici, c'est que nous reconnaissons plus ou moins spontanément un point de contact entre les traditions militaires et le libéralisme. Le libéralisme est universalisable : ses principes peuvent potentiellement être reconnus comme des règles de conduite, des principes moraux, par tout le monde. Cela ne relève pas du jugement de valeur personnel. Ces principes sont applicables à toutes les réalités, à tous les niveaux, celui du pays, d'une entreprise, d'une famille, d'une organisation quelconque. Or, l'armée est une organisation et je ne vois pas pourquoi, *a priori*, ces principes universalisables ne s'appliqueraient pas spécifiquement à cette organisation.

Il ne faut pas ramener le libéralisme à une technique économique superficielle. Le libéralisme n'est pas la défense de l'économie de marché et va plus loin que de poser la question de l'externalisation, de la privatisation au sein des forces armées. La situation présente est aussi celle à partir de laquelle il faut réfléchir, sans trop plonger dans la prospective.

Le libéralisme a un fondement essentiellement moral. Est moral tout ce qui permet à l'homme d'agir selon sa nature et la nature humaine est caractérisée par la rationalité de l'être humain, par sa capacité à imaginer le futur, et les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs qu'il poursuit. L'action résulte toujours d'un processus de pensée. Toute activité humaine est une activité intellectuelle. De là résulte d'ailleurs une importante conséquence, à savoir que toutes les richesses sont toujours créées par des activités humaines. La production est un processus intellectuel.

Le libéralisme repose sur trois piliers inséparables. Le premier pilier est évidemment celui de la liberté, et il est très curieux que le libéralisme soit si vigoureusement attaqué, sachant qu'il repose sur la liberté. La liberté est le fait de pouvoir poursuivre ses propres objectifs, ce qui fait qu'on est libre lorsqu'on ne rencontre pas d'obstacles dans l'exercice de sa raison. Les libéraux portent alors une grande attention à l'opposition entre les actes libres et les actes contraints. Est-ce que l'activité que nous analysons est exercée librement ou sous la contrainte ?

Le deuxième pilier est celui de la propriété individuelle. Dire que l'être humain est libre c'est dire qu'il est propriétaire de soi-même. Or, toutes les activités humaines proviennent d'un acte individuel de raisonnement. Par conséquent, on ne peut pas séparer la personnalité de l'être humain du fruit de son activité, de sa raison. La propriété est un prolongement de la personnalité. Nous ne pouvons pas séparer la création de richesses des êtres humains qui créent les richesses en question. Donc, la légitimité de la propriété vient de l'acte de création.

Enfin, le troisième pilier est celui de la responsabilité. Etre responsable c'est subir soi-même les conséquences de ses actes. Pour savoir dans quelle mesure on crée des dommages à autrui, il faut préalablement que le droit des uns et des autres ait été défini. C'est pourquoi la responsabilité ne peut pas se définir indépendamment de la propriété.

Toute activité ou organisation devrait être évaluée à partir de ses trois piliers : liberté, propriété, responsabilité.

Toute activité humaine est intellectuelle, c'est-à-dire de création de connaissances. On pense ici à Hayek. Une société qui fonctionne de manière harmonieuse est une société dans laquelle les mécanismes de coordination dans la production et dans la circulation de l'information doivent fonctionner de manière efficace.

Nous devons essayer de décliner tous ces principes dans le domaine de la défense. Les libéraux se préoccupent de savoir si les droits utilisés dans l'échange sont des droits légitimes ou pas. Les libéraux ne défendent pas les grandes entreprises contre le reste, ni l'égoïsme individualiste contre les causes collectives.

Du point de vue des missions de l'armée, il me semble qu'il y a un principe de départ reconnu par tout le monde, à savoir défendre ses droits avec une riposte proportionnée, et non pas d'attaquer. Comment définir ses droits ? La difficulté est celle de la nation : celle-ci est un concept collectif. Je serais tenté de définir la nation comme un ensemble de sentiments d'appartenance. Ce que je récuse c'est la prétention de l'Etat de nationaliser la nation, c'est-à-dire de s'approprier cet ensemble de sentiments. De là naît cette espèce de mythification de droits collectifs à défendre qui est un peu contradictoire avec le fondement des idées libérales. Il existe, il est vrai, la fameuse théorie des biens publics, qui consiste à dire que dans un certain nombre de cas la contrainte est légitime lorsqu'elle est voulue. Cependant, ce concept de bien public pose bien d'autres problèmes. Par exemple, la défense nationale est vue comme un bien public, mais si quelqu'un est pacifiste, il dira que pour lui la défense nationale est un mal public. Donc, il n'y a pas forcément unanimité.

Le problème de l'oppression intérieure. Quand le pouvoir, même démocratique, devient tyrannique, et ceci arrive, l'on peut alors considérer qu'il y a un devoir de résistance à l'oppression. Il est d'ailleurs inscrit dans la Constitution française. L'armée doit-elle alors obéir au pouvoir ou défendre des droits ? Nous vivons avec la fiction que lorsqu'un régime est démocratique, il y a un consentement populaire.

L'application de la défense des droits est elle-aussi compliquée : défendre les droits de qui ? Nous voyons actuellement le problème des Français à l'extérieur. Devons-nous les défendre ou pas ? Spontanément, nous répondons par l'affirmative. Cependant, si nous estimons que ces gens-là ont choisi de quitter la protection des services qui leur a été donnée sur le territoire national et de se placer sous la protection d'autres services, dans quelle mesure ont-ils légitimement des droits sur la défense nationale française ? Je souligne ici les difficultés pratiques, sans savoir exactement comment y remédier.

Enfin, il faudrait peut-être faire plus fréquemment un parallèle entre le fonctionnement interne de l'armée et celui d'une entreprise. Pour moi, l'entreprise est un ensemble de contrats entre des personnes libres, et dans cette mesure, les partenaires sont dans des situations symétriques, et donc il n'y a pas de hiérarchie, malgré les apparences, dans l'entreprise. Il y a des gens avec des rôles différents. Peut-on dire la même chose pour l'armée ? L'armée de métier remet probablement en cause le rôle exact de la hiérarchie, le rôle de la responsabilité individuelle, le rôle de la décentralisation des décisions. L'approche libérale peut ici apporter quelques lumières nouvelles.

Intervention d'Alain Laurent

Quel est le regard que les grands théoriciens libéraux dans une société de tolérance que j'appellerai la société ouverte portent sur la coercition ? De quelle manière ce problème se pose actuellement dans une société plus ou moins libéralisée ?

Notre société est semi-libéralisée ; il s'agit d'une société ouverte ou semi-ouverte. Elle est par principe fondée sur la libre coopération, la coopération volontaire, contractuelle entre les membres de cette société. Comme conséquence, une telle société tend à la réduction maximale des contraintes. Cependant, même dans une société complètement ouverte, les contraintes ne disparaissent jamais évidemment.

Une société ouverte doit assumer une dose de coercition, c'est-à-dire la menace d'emploi de la force ou l'emploi effectif de la force. Je ne parle pas de violence, ce qui serait un contre-sens. Selon Karl Popper, une société ouverte entraîne l'apparition d'ennemis, intérieurs ou extérieurs, prédateurs ou idéologues liberticides. Il faut mettre ceux-ci hors d'état d'agir. Dans la tradition libérale classique, cela pourrait donner le théorème suivant : plus on vit dans une société où se desserrent les contraintes, plus il faut que s'impose un minimum de contraintes fortes et très ciblées visant à renforcer le respect de ce qu'Hayek a si bien nommé les règles générales de juste conduite. Ces règles valent pour les relations inter-individuelles et pour la protection des individus contre l'arbitraire du pouvoir. Plus on vit dans une telle société ouverte, alors que d'autres vivent dans une société hostile au pluralisme et à la liberté de choix, plus il faut être prêt et disposé à protéger la société ouverte et ses institutions par la force contre ceux qui veulent l'anéantir. Le recours à des contraintes coercitives limitées a été revendiqué par de grands libéraux, comme Mises et Hayek. Les libéraux ne sont absolument pas fâchés avec cette idée de coercition. Ils n'imaginent pas une société libéralisée sans qu'il y ait exercice de la coercition. En ce qui concerne Mises, dans *L'action humaine* : « Voici ce que la doctrine libérale assigne à l'Etat : la protection de la propriété, de la liberté et de la paix. Une société selon l'anarchisme serait à la merci de tout individu. La société ne peut exister sans que la majorité accepte que par l'application ou la menace d'actions violentes les minorités soient empêchées de détruire l'ordre social. Ce pouvoir est conféré à l'Etat ou au

gouvernement. L'Etat ou le gouvernement est l'appareil social de contrainte et de répression. L'Etat a le monopole de l'action violente. L'Etat est essentiellement une institution pour la préservation des relations pacifiques entre les hommes, néanmoins pour préserver la paix il doit être en mesure d'écraser les assauts des briseurs de paix ». Quant à Hayek, dans *La constitution de la liberté*, il écrit ceci : « La société libre s'est attaquée au problème de la coercition en conférant le monopole de l'emploi de la coercition à l'Etat et en essayant de limiter ce pouvoir de l'Etat au cas où il s'agit d'empêcher les particuliers d'en user. Le pouvoir politique est admis à employer la coercition uniquement en vue de faire respecter des règles connues visant à fournir le meilleur cadre possible pour que les individus puissent conduire leurs activités selon un plan cohérent et rationnel. Il est probablement souhaitable de n'obtenir pour justifier le recours à la coercition par l'Etat que pour la seule prévention de coercition plus grave encore ».

Ces grands libéraux classiques de la modernité estiment que l'Etat, pourvu qu'il soit limité et solidement contenu, a le droit d'user de la coercition. Même des libéraux actuels radicaux, une partie des libertariens américains, ont abondé dans le même sens.

Est-ce que la privatisation généralisée de l'appareil de coercition est la solution idéale ? Cela ne va pas de soi, mais ça ne peut pas être exclu non plus. En la matière, ce n'est pas les libéraux qui vont en décider mais plutôt l'évolution du réel. Peut-on se contenter de rester à ce point de théorie ? A quoi cela sert-il de réfléchir sur les moyens d'améliorer la protection des libertés si nous nous trouvons dans une société où la majorité des individus commencent à avoir peur de recourir à la coercition ? On trouve le problème de la tyrannie de la majorité : est-ce qu'une majorité peut légitimement imposer à une minorité tel ou tel emploi de la force armée ? Qu'est-ce qu'un libre consentement ?

Il se pourrait que ceux qui ont le mieux compris ce qui est à l'œuvre dans nos sociétés libérales, ne soient ni les économistes ni les sociologues, mais des écrivains et parfois des philosophes, comme ceux qu'on a raillés comme les nouveaux réactionnaires : Houellebecq, Philippe Murray, Alain Finkelkraut... Leur diagnostic remet en question ce que nous pouvons penser ici. La *festivisation* généralisée, la *rave party* formerait l'idéal social nouveau. Il y a une volonté de s'éclater, de manière tout à fait insouciant, alliée à l'invasion d'un certain humanisme compassionnel, d'une tendance à recourir au maternage. Tout en voulant faire sans arrêt la fête, on ne parle que de travail interminable de deuil, de victimisme. Est-ce que cela ne sape pas le terrain moral qui est sans doute une condition indispensable à une prise de décision lucide quant au recours à une force armée ? Les libéraux, submergés par ces tendances au mollissement de nos sociétés, à la féminisation des valeurs de la société, peuvent-ils encore parvenir à un consensus, voire même à une volonté de recourir à l'usage de la force ?

Ou bien les libéraux parviendront à instaurer ce qu'Habermas appelait un patriotisme constitutionnel, c'est-à-dire un consensus minimal sur les valeurs d'une société de liberté ou bien ils n'y parviendront pas. Dans ce second cas, l'issue sera sans doute le glissement progressif vers une privatisation du recours à la coercition dans la mesure où on ne pourra pas trouver une majorité, à défaut même d'une unanimité, pour décider de recourir à la force.

Intervention de Jean-Jacques Rosa

On constate depuis quelques décennies (les années 80 en gros) une inflexion de type libéral dans l'organisation de la plupart des Etats alors que la plus grande partie du XX^e siècle a été marquée par une étatisation croissante et le recul général des marchés. C'est un fait qui est reconnu par tous. Les libéraux pensent trouver la source de cette révolution dans la victoire intellectuelle de leur doctrine politique sur la doctrine opposée, le socialisme, qui a été largement discréditée par les difficultés économiques, puis l'effondrement dans la faillite de l'URSS au seuil des années 90. Si le triomphe de la doctrine est véritablement la cause des libéralisations en cours, on peut prévoir que la révolution de l'organisation des Etats va se poursuivre jusqu'au terme que lui assigne cette doctrine, après un délai plus ou moins long qui tient aux inévitables inerties sociales et résistances catégorielles. Si au contraire nous ne vivons pas la « fin de l'histoire » diagnostiquée par Fukuyama, le triomphe final du libéralisme démocratique, il faut essayer de comprendre quels facteurs déterminent l'évolution actuelle de l'organisation des sociétés et jusqu'où ils sont susceptibles de pousser la libéralisation. Ce qui n'est pas sans conséquences pour ce qui est des forces armées et des activités de défense qui constituent le « cœur de métier » de l'Etat, sa spécificité en tant qu'organisation sociale puisqu'il est généralement défini comme le détenteur du monopole de la violence organisée.

En effet, la doctrine libérale assigne à l'Etat une place particulière au sein de la société, paradoxale puisqu'à la fois essentielle et minimale. Elle repose sur deux hypothèses fondamentales : la première est que l'Etat est économiquement inefficace par rapport à l'organisation privée de la production, et la seconde est qu'il est un prédateur qui confisque autant qu'il le peut les richesses individuelles, par la force si besoin est, à l'intérieur comme à l'extérieur. L'Etat appauvrit donc toujours la société puisque la violence est destructrice de richesses alors que l'échange libre enrichit l'ensemble des individus qui s'y consacrent. Mais il existe aussi une violence privée ainsi que la violence des autres Etats. La conclusion de la doctrine libérale est donc que face à ces autres violences il faut bien accepter une certaine intervention de l'Etat pour défendre les agents producteurs. Cependant il convient de limiter étroitement ce rôle utile de l'Etat à un domaine « minimal ». C'est en somme la part du feu.

L'Etat minimum libéral évacue ainsi la contrainte du champ social et laisse la place complètement libre pour l'échange productif. Par suite, si c'est bien le triomphe de la doctrine libérale qui explique les évolutions en cours il faut s'attendre à ce que le rôle de l'Etat tende partout vers sa définition « minimale ». Dans un monde de démocraties libérales dont chacune serait dotée d'un Etat minimal le risque de guerre serait probablement très faible, ne serait-ce que parce que les armées étant réduites à leur plus simple expression aucun Etat n'aurait la possibilité de se lancer dans un conflit, le pacifisme résultant en l'occurrence de l'impossibilité de l'intervention militaire. De même, l'Etat libéral s'abstenant par principe de toute intervention redistributrice entre groupes sociaux, les conflits politiques entre ces groupes seraient considérablement réduits et le domaine de l'échange productif serait maximal, ainsi que la richesse nationale. En conséquence, si les évolutions en cours tiennent au triomphe des idées libérales il faut s'attendre à ce que le domaine de la défense continue de se réduire, réduisant du même coup les menaces de conflit international, ce qui justifie alors une nouvelle réduction des dépenses militaires.

Mais cette doctrine libérale rend assez mal compte de la réalité des comportements étatiques. Elle nous propose une vision idéalisée, idyllique, et profondément paradoxale par rapport à

ses convictions, d'un Etat « vertueux », altruiste, oublieux des intérêts propres de ses dirigeants et de ses employés, et qui chercherait uniquement à maximiser le bien-être des populations qu'il encadre. En effet, bien que disposant du monopole de la coercition dans la société et bien que potentiellement prédateur, grâce à sa spécialisation dans l'usage de la force, il choisit volontairement de ne s'en servir exclusivement qu'à l'encontre des délinquances privées ou étrangères, sans jamais l'utiliser à son profit. Il réduit lui-même ses interventions à ce rôle de Monsieur Loyal. En cela ses dirigeants se laissent persuader par l'idéologie de l'intérêt général que critiquent les économistes libéraux mais qu'ils prêchent en fait dans leur analyse doctrinale. Ces dirigeants obéissent alors à la doctrine plutôt qu'à leurs intérêts. Et ils le font avec efficacité, ce qui contredit aussi l'hypothèse d'incapacité d'organisation que les libéraux formulent à son égard.

Ce comportement hypothétique et bien peu réaliste des dirigeants d'un Etat minimal est en complète contradiction avec ce que nous explique Adam Smith. Ce dernier souligne en effet qu'il ne faut pas attendre notre pain quotidien de l'altruisme désintéressé du boulanger mais bien au contraire de son intérêt personnel poursuivi avec assiduité. Ce n'est pas le boulanger le plus généreux qui fournit le meilleur pain.

Une vision réaliste, à la Smith, du comportement des Etats conduit à considérer que ses dirigeants ne se comportent pas comme autant de despotes éclairés par les économistes de marché, mais comme des agents ayant leurs intérêts propres et qui essaient d'améliorer leur propre situation en fournissant à leurs clients ce que ces derniers leur demandent, dans la mesure où ils sont soumis à une concurrence. Il est en l'occurrence difficile d'attendre d'agents qui ont le monopole de la coercition qu'ils réduisent d'eux-mêmes leur rôle et leurs prélèvements, et d'autant plus qu'on les accuse d'être inefficaces. C'est en cela qu'il y a un paradoxe de la coercition : comment attendre d'un monopoleur de la violence qu'il réduise cette dernière à son niveau le plus faible possible ?

La solution de ce problème a été fournie ces dernières années par quelques économistes dont Gary Becker et Mancur Olson. Elle consiste dans un premier temps à réintégrer le phénomène de la violence au centre de nos analyses. Nous vivons dans un monde violent. Et si l'échange libre est supérieur à la contrainte dans la mesure où il produit de la richesse alors que la violence en détruit, il n'empêche que pour un individu ou un groupe donné, la violence peut augmenter davantage leur richesse que l'effort de production de biens et de services. Certains sont plus doués pour la violence et l'extorsion que pour la production d'automobiles, de livres ou de transport. Gary Becker a développé la théorie de la criminalité individuelle en montrant dans quelles circonstances chacun peut être amené à effectuer des actes de délinquance plus ou moins nombreux et plus ou moins graves, selon la configuration des coûts et des bénéfices de ses actions. Cela vaut également pour des groupes comme la mafia ou diverses associations criminelles. Mais aussi pour les organismes prédateurs que sont les Etats qui ont intérêt à utiliser la force pour augmenter leurs prélèvements sur les nationaux, mais aussi sur des populations étrangères qui peuvent être conduites à payer tribut sous des formes diverses avec des degrés de contrôle plus ou moins poussés (protectorat, annexion territoriale, empire, etc.). Il y a donc une rationalité de la prédation qui coexiste avec la production dans toutes les sociétés et pour tous les individus. Alors que les libéraux se servent du « Deus ex machina » qu'est l'Etat minimal pour évacuer le problème de la violence de leurs analyses, les nouvelles analyses développent un équilibre de la « production-prédation » dans lequel chaque agent a le choix de doser ses efforts et ses activités entre sa production et sa prédation.

Dans ce cadre, la main invisible de la compétition entre prédateurs va conduire des Etats qui ne poursuivent que leur intérêt étroit à minimiser la quantité de violence au sein de la société

qu'ils contrôlent, conformément à l'analyse générale d'Adam Smith. Ils le font parce que la prédation appauvrit la collectivité. Il s'ensuit que le prédateur qui parvient à s'imposer comme monopoleur, ce qui est la définition et l'origine historique des Etats, va comme tout monopoleur produire une quantité plus réduite que celle de prédateurs compétitifs. En d'autres termes, il y a davantage de criminalité et de coercition en général dans une société où coexistent de nombreux prédateurs « compétitifs », que dans celle où un seul d'entre eux, le plus efficace, a réussi à imposer son monopole de la violence en éliminant ses concurrents. Une société anarchique (le Liban à une certaine époque, l'ex-Yougoslavie pendant le conflit) est plus violente qu'une société pacifiée où un Etat fait régner l'ordre. Le crime organisé réduit la coercition par rapport au crime « compétitif » comme le montrent les divers épisodes de « guerre des gangs ». C'est pourquoi, fait remarquer Olson, la plupart des citoyens préfèrent une société ordonnée, même autoritaire voire totalitaire, à une société anarchique. Les nostalgiques de l'URSS font valoir ce type d'argument encore aujourd'hui dans la Russie démocratisée mais où la délinquance est devenue « compétitive ».

Mais il ne faut pas attendre d'un Etat prédateur qui, par son efficacité dans la production de coercition a réussi à éliminer ses rivaux, et à minimiser la violence par rapport à celle d'une situation anarchique, qu'il limite volontairement son rôle au « minimum minimorum ». Il ne faut donc pas s'attendre en d'autres termes à ce qu'il s'en tienne, par vertu ou par persuasion libérale, au rôle défini *a priori* (mais en réalité par référence aux sociétés libérales du XIX^e siècle) qui serait celui de l'Etat « minimal ».

L'Etat est en effet une organisation qui suit ses intérêts propres, et en particulier ceux de ses dirigeants. Comme les autres organisations hiérarchisées que sont les firmes privées, l'Etat poursuit ses intérêts propres en rendant à ses clients des services : en l'occurrence des services « publics » de sécurité (réduction de la violence), d'infrastructures matérielles ou culturelles et de transferts de revenus et de richesses entre demandeurs compétitifs. Comme les firmes privées, l'Etat va déterminer sa dimension non pas en fonction d'un idéal doctrinal ou d'une théorie qui exclut *a priori* l'usage de la coercition, mais en fonction de la taille qui maximise son avantage. La firme privée maximise ses profits sous contrainte du niveau de risque qu'elle accepte de courir, l'Etat maximise ses revenus discrétionnaires et la stabilité de son pouvoir.

Dans cette perspective, l'évolution des dernières années qui va dans le sens de la libéralisation ne procède pas d'une conversion doctrinale des dirigeants de nos Etats. Elle vient de ce que la dimension optimale des Etats, tout comme celle des autres firmes, a sensiblement diminué partout dans le monde. La révolution de l'information a partout réduit les coûts des échanges dans nos économies. Comme l'a montré l'économiste Ronald Coase, lorsque le coût des échanges diminue, le coût d'utilisation des marchés diminue aussi par rapport à l'autre mode possible d'organisation de la production, celui des appareils hiérarchiques que sont les firmes. Il s'ensuit comme je le montre par ailleurs (*Le second vingtième siècle*, Grasset, 2000) que lorsque l'information devient moins coûteuse les marchés se développent tandis que la dimension de toutes les hiérarchies se contracte. En effet, bureaucraties privées et publiques fonctionnent essentiellement de la même manière, de sorte que lorsque les grandes firmes perdent de leur efficacité par rapport aux échanges de marché elles réduisent leurs dimensions, ce que font également les Etats. Depuis la révolution de l'information des années 60 et 70 les firmes et les Etats réduisent le nombre de leurs employés, privatisent ou externalisent certaines de leurs activités, sous-traitent au lieu de tout produire en interne. Les conglomérats disparaissent, les grands Etats hétérogènes se désintègrent, les sécessions se multiplient. Les unes et les autres se recentrent sur leur métier principal.

Mais ce mouvement n'a pas de raison de se poursuivre jusqu'aux extrêmes. Il existe à tout instant, et dans un environnement donné, une dimension optimale de l'organisation qui n'est pas la dimension minimale.

Il s'ensuit, pour les activités militaires, que certaines d'entre elles sont sous-traitées au privé, mais pas toutes. Il faut donc rechercher, dans chaque cas concret, le point d'équilibre particulier qui convient et qui dépend de la nouvelle dimension d'équilibre de l'Etat.

Dans un monde où le nombre des Etats augmente les risques de conflits entre Etats sont cependant réduits par le fait que la dimension géographique optimale de chacun diminue aussi. De sorte que les affrontements aux frontières pour le contrôle de territoires limitrophes deviennent relativement rares. Par contre, les guerres civiles, guerres de sécession, sont caractéristiques de notre temps. Elles correspondent à la recherche de dimension plus réduite pour des « Etats-firmes » plus efficaces parce que plus homogènes.

Ces Etats plus nombreux qui réduisent leur périmètre géographique et leur poids dans leur économie nationale, perdent aussi une partie de leur pouvoir de monopole sur leurs citoyens. Leur économie est plus ouverte, et les mouvements de personnes et de capitaux affaiblissent leur emprise fiscale. Il y a là un effet supplémentaire en faveur d'une évolution libérale des Etats contemporains. Avec des budgets moins fournis, ils doivent mesurer leurs dépenses, à commencer par les dépenses militaires moins nécessaires dans un monde d'Etats en voie de contraction géographique et qui par conséquent ne nourrissent plus d'ambition impérialiste. C'est un monde de (relative) paix internationale.

Mais cette évolution « libérale » qui ne procède pas des doctrines mais des données économiques, a aussi un coût. Le pouvoir de monopole des Etats s'affaiblissant, dans un monde de production-prédation, la prédation individuelle devient plus rentable, plus facile. La criminalité augmente, les réactions anarchistes-terroristes aussi parce qu'elles rencontrent moins d'opposition et parce que l'individualisme sous sa forme la plus extrême laisse la place à l'expression des tendances anti-sociales. La compétition s'intensifie entre les prédateurs privés par suite de l'affaiblissement du prédateur de monopole.

La tendance à la contraction des Etats, c'est-à-dire à la libéralisation, ne va donc pas aux extrêmes parce qu'elle a un coût d'opportunité : elle laisse plus d'espace à la coercition compétitive. Alors que la compétition est supérieure au monopole pour la production de « biens », elle est inférieure au monopole pour la production de « mal » parce qu'elle aboutit à produire davantage dans tous les cas. Le passage à plus de concurrence pour la prédation augmente donc le coût de la libéralisation, ce que nous voyons de façon particulièrement évidente en Russie post-soviétique et dans divers Etats-voyous du Tiers-Monde. Il s'ensuit que les budgets de défense doivent être en partie réorientés vers la lutte anti-terroriste et la lutte interne contre la criminalité. Ils doivent cependant servir aussi à des interventions internationales à but non impérialiste mais visant au maintien de l'ordre intérieur dans des sociétés très ouvertes sur la communauté globale où la criminalité comme les autres activités franchit aisément les frontières nationales.

Ce nouveau déploiement des dépenses de défense constitue le prix à payer pour l'évolution ou la révolution tendancielle libérale, qui ne découle pas à mon sens du progrès ou du triomphe des idées et doctrines libérales mais du changement profond des conditions économiques de fonctionnement des entreprises privées et des entreprises-Etats que nous observons depuis quelques années. Ce coût nouveau nous a fait passer d'une situation de violence inter-étatique potentielle mais paroxystique (la guerre froide et nucléaire) accompagnée d'une grande

stabilité et d'un solide ordre intérieur aux sociétés nationales, à une situation où la paix générale entre les nations s'accompagne d'un net accroissement de l'insécurité intérieure.

Il s'ensuit que les dépenses militaires ne vont pas simplement être globalement réduites : elles vont être restructurées pour rechercher un nouvel équilibre entre la production militaire « interne » (ou administrative) et la production sous-traitée au privé, d'une part, et, d'autre part, pour définir un nouvel équilibre entre sécurité extérieure et sécurité intérieure, la relation entre ces deux formes de sécurité devenant plus étroite et impliquant une coordination beaucoup plus poussée des forces considérées traditionnellement comme celles, distinctes, des armées, de la police et du renseignement. Au total, il n'est pas certain que la diminution des dépenses militaires, au sens large, soit appelée à se poursuivre, le « dividende de la paix » dû à la disparition de la menace soviétique étant en partie ou en totalité compensé par le nouveau coût du terrorisme et de l'insécurité interne, ce que montre en particulier l'évolution en cours aux Etats-Unis.

Intervention de Bertrand Lemennicier

J'ai voulu regarder d'un peu plus près la notion de guerre juste, parce que l'emploi des armées paraît un peu traditionnel et allant de soi. La notion de guerre juste a émergé dans la pensée catholique, entre le XII^e et le XVI^e siècle, notamment avec saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. Qu'est-ce que les libéraux disent sur l'usage des armes ? Nos principes moraux devraient nous permettre de nous séparer de cette tradition de la guerre juste. Ceci est très actuel. Est-ce que la prochaine guerre contre l'Irak sera une guerre juste ? La soumission à cette notion chez les responsables politiques est courante. Regardons cette tradition et opposons-lui, si possible, une doctrine libérale de la guerre juste.

La notion de guerre juste passe par deux points importants : la justification de la guerre, le *jus ad bellum*, et les moyens de la guerre, le *jus in bello*. Rappelons la notion de cause juste de la guerre chez les catholiques : sont injustes l'expansion territoriale et l'usage de l'armée pour satisfaire son appétit de puissance. Nous, libéraux, avons un principe beaucoup plus simple, celui de la légitime défense. Ce principe nécessite de définir l'agresseur et surtout les droits de propriété.

Il existe en outre une discussion sur l'autorité : Qui aurait le droit de dire qu'une guerre est juste ou pas ? Certains semblent vouloir aujourd'hui que ce soit l'ONU. Du point de vue de la doctrine libérale, le décideur devrait être le droit ou des personnes incarnant le droit.

Il y a l'idée, chez saint Thomas d'Aquin par exemple, d'une rectitude dans les intentions. Vous ne devez pas avoir d'intentions malignes pour que la guerre soit juste. Pour un libéral, il faut distinguer entre un crime avec victime et un crime sans victime. Sous cet angle il devient possible de considérer ce qui est droit ou pas droit. Il faut pouvoir identifier les dommages, ce qui nous fait revenir sur la notion de droit de propriété.

La notion de guerre juste induit celle des chances raisonnables de succès. On suppose que vous ne vous engagerez pas dans un conflit sachant que vous allez perdre. Ceci est visible dans le cas américain en Irak. Chez les libéraux, je n'ai pas vu cet aspect des choses.

Qu'en est-il du *jus in bello* ? Deux principes généraux existent depuis tout temps : la discrimination entre les combattants et les non-combattants et la proportionnalité des moyens utilisés pour combattre. Ce deuxième point est assez simple : on risque de devenir un

agresseur si l'on use de moyens très supérieurs aux dommages qui ont été commis. Chez les libéraux, du fait du principe individuel, il y a l'idée de développer des armes non-létales. La discrimination entre agresseur et non-agresseur remplace peut-être désormais un peu la discrimination entre combattant et non-combattant, du fait du principe libéral de responsabilité individuelle dans la guerre. Dans le droit international, il y a tout de même la volonté de rendre responsables ceux qui ont initié une guerre injuste. Pour les libéraux, il y a aussi une distinction entre celui qui ordonne une guerre ou des crimes et ceux qui exécutent. Je suis beaucoup plus pour sanctionner ceux qui exécutent, pour montrer qu'il faut désobéir aux ordres.

L'aspect réaliste des choses est très important pour comprendre ces principes libéraux et la guerre. Les hommes politiques sont comme tout le monde, c'est-à-dire qu'ils poursuivent leur intérêt personnel, et pour diverses raisons ils vont disposer d'un pouvoir de coercition extrêmement puissant et l'utiliser à leur propre fin, non pas à la fin de protection des Français.

Intervention d'Alain Crémieux

Je ferais deux remarques préliminaires. La première est que je vais effectivement parler de l'armement, en soulignant d'ailleurs que l'on n'en a quasiment pas parlé jusqu'à présent. On a fait à peu près comme si les hommes se battaient à mains nues. La deuxième remarque est que dans le groupe LIBEDEF, j'étais un peu celui qui disait « non », mais est-ce que ça veut dire que je ne suis pas libéral ? Je me prétends libéral, je n'aime pas beaucoup la dictature, ni les contraintes excessives ou inutiles. Je reconnais aux pratiques et théories libérales un certain nombre de mérites : par exemple, d'abord, celui de fonctionner, celui de s'approcher d'un optimum (à la différence d'un régime communiste), celui d'avoir gagné un certain nombre de guerres. Les théories libérales démontrent avec assez de réussite qu'un optimum peut être atteint, mais sous certaines hypothèses, et c'est là que commence mon désaccord. La question est de savoir si les hypothèses sur lequel repose le modèle libéral correspondent à la réalité, dans le cas de la guerre et dans le cas des armements, tout à fait indissociables de la guerre, à savoir la production, la distribution, éventuellement les exportations d'armement.

Quelles sont ces hypothèses qui me posent problème ? La première est la notion de « biens ». On dit que la répartition des biens doit maximiser la satisfaction, or peut-on dire que les armes sont des biens, peut-on assimiler la défense à une satisfaction, comparer la satisfaction que j'ai à être bien défendu par les armées françaises au fait de manger une part de gâteau ? Les armes posent de toute façon le problème de la cause de la guerre. A supposer que la guerre contre Saddam Hussein soit juste et donc que les actions de Saddam Hussein soient injustes, est-ce que les armes qu'il possède sont des biens ? Ces biens, l'objectif de la communauté internationale est aujourd'hui de les détruire. N'est-il pas paradoxal de vouloir détruire des « biens » dont l'objet unique est de détruire ?

Il y a une autre hypothèse qui me paraît bien peu vérifiée dans le monde réel : on a évoqué plusieurs fois le fait que le libéralisme suppose un certain nombre d'actions dans lesquelles nous utilisons notre libre-arbitre dans le cadre de contrats et de lois. Il a été dit d'une part qu'on souhaitait l'Etat le plus faible possible mais d'autre part qu'il fallait un Etat suffisamment fort pour qu'on puisse faire appliquer les lois dans le cadre desquelles se font les contrats. Les armes sont utilisées dans un monde qui est très loin d'avoir un gouvernement mondial, dans un monde qui est très loin d'avoir des lois mondiales et un monde dans lequel la police et la justice mondiales sont, au mieux, balbutiantes.

Que pourrait-on dire d'un marché libre et parfait de fruits et légumes, mais dans lequel il n'y aurait aucune police pour attraper les chapardeurs, aucune justice pour condamner ceux qui ne respectent pas les contrats entre fournisseurs, producteurs, commerçants ? Un tel marché n'aboutirait certainement pas du tout à un optimum. Donc le monde est loin d'être un monde gouverné selon les principes nécessaires pour que le modèle libéral puisse s'appliquer. Le modèle est partiellement valable à l'intérieur d'un certain nombre de pays, et encore pas complètement, mais ne l'est plus pour les relations entre les différents pays. D'ailleurs, dans l'histoire, tous les pays ont toujours limité le droit de produire des armes et d'en commercer. Les Chinois avaient déjà limité le droit d'exportation de la poudre. Byzance limitait le droit d'exportation de la poix. Contrairement, à la plupart des autres produits, pour les armements, le refus de vendre est la règle. C'est le droit de vendre qui est l'exception. Pour tous les autres produits, l'obligation de vendre à tous les clients est la règle et le refus de vendre est sévèrement réglementé.

Enfin, les armements sont des biens collectifs. Ceci est un correctif sérieux au marché libre : les armes sont systématiquement utilisées non pas pour satisfaire l'intérêt d'une personne et même pas pour satisfaire l'intérêt d'un seul Etat. L'une de nos règles sur les exportations d'armement est d'en interdire la réexportation, ce qui n'est pas le cas pour les biens achetés sur le marché libre.

Sans approfondir le débat sur la nature des armes et leur participation à la fonction de défense, il existe aussi des caractéristiques purement économiques des armements qui conduisent à se poser des questions sur l'application du libéralisme. L'imprévisibilité du marché est essentielle, car elle découle de la décision d'un petit nombre d'hommes et de l'effet d'avalanche que produit le déclenchement d'une guerre à un endroit déterminé. Qui investirait dans les armes et qui, en particulier, investirait dans la recherche militaire, s'il s'agissait d'investir uniquement dans l'espoir d'un retour sur investissement ? Enfin, l'armement est un métier à coût d'entrée extrêmement élevé. Imaginez les pays qui n'ont pas d'industrie d'armement ! Il leur est très difficile de s'en créer une.

D'autre part, il ne doit pas être interdit à un pays d'inciter son économie à disposer d'une industrie d'armement. En étendant un peu le théorème selon lequel il vaut mieux avoir sur son territoire son armée que l'armée de quelqu'un d'autre, je dirais qu'il vaut mieux avoir sur son territoire une industrie d'armement que de dépendre intégralement d'une autre industrie d'armement. Autrement dit, je ne vois pas pourquoi la France, et ensuite l'Europe, s'interdirait de faire ce que font la Suède, Israël ou les Etats-Unis. Je pense qu'il faut inciter son industrie d'armement à faire de la recherche à long terme. Si l'Etat n'incite pas son économie à faire de la recherche dans le domaine de l'armement, elle ne le fera pas d'elle-même. Nous ne devrions pas avoir honte d'être colbertiste lorsque c'est justifié.

Enfin, s'il faut avoir des réglementations incitatives, il n'est pas déraisonnable non plus – il est même plutôt strictement nécessaire – d'avoir des réglementations restrictives, et d'abord pour protéger nos troupes quand elles sont en opérations extérieures.

Question de Jean Heinrich

Je parlerais ici en tant qu'ancien militaire.

D'après la notion de guerre juste et l'un de ses corollaires, l'utilisation de moyens proportionnés, n'avons-nous pas participé au Kosovo à une guerre injuste ?

En ce qui concerne la prise de décision d'une guerre ou de participation à une opération extérieure, elle est prise au niveau de l'Exécutif, non pas au niveau du Législatif.

Sur le terrain, comment distingue-t-on un combattant d'un non-combattant ?

Agir sous couvert du droit ? Parfois, notamment en Ex-Yougoslavie, l'argument du droit frise le ridicule pour couvrir l'action militaire. Qu'est-ce qu'une garde à vue de 45 jours... ? Quel droit doit être appliqué : le droit local, le droit anglo-saxon ou le droit français ?

La responsabilité entre celui qui exécute et celui qui ordonne ? Souvent, les questions posées aux militaires exécutants devraient plutôt l'être aux responsables politiques.

Question du général Quesnot

Je voudrais nuancer un peu l'idée selon laquelle les politiques agissent seulement dans leur intérêt personnel. Ils font des bêtises, cela est vrai. Mais un certain nombre possède néanmoins un sens de l'Etat, qui va au-delà de l'intérêt personnel, même si celui-ci n'est pas totalement oublié ?

Question d'Alain Mathieu

Pour les libéraux, un trait important de leur doctrine est d'éviter les gaspillages, qu'ils soient sur les marchés privés ou publics. Que dire de la Loi de programmation militaire ? Elle ne tient absolument pas compte de l'évolution décrite au début, à savoir qu'après la fin de la Guerre froide, c'est le terrorisme international qui est la principale menace. La loi de programmation reste basée sur le modèle d'armée 2015, défini en 1992. Les Rafales, les sous-marins et les Leclerc ont été prévus pour faire face à la menace soviétique, sont exclusivement français et ne sont pas exportés, mis à part les Leclerc aux EAU. Les militaires présents ici ne pensent-ils pas que nous préparons la dernière guerre et non pas la prochaine ?

Bertrand Lemennicier

L'homme politique n'a pas à mettre en œuvre des compétences identiques au chef d'entreprise. Il doit affronter des obstacles pour se faire élire, mais pour quelles compétences ? La compétence principale d'un homme politique est de ne pas avoir d'idée ou d'avoir les idées de l'opinion publique. Prenez le recrutement d'un Saddam Hussein, dans un régime non-démocratique : quels sont les modes de compétences demandés ?

En pratique, que devient la doctrine libérale appliquée à la guerre ? Vous ne pouvez pas empêcher qu'on vous demande des comptes, ce qui revient à la théorie de la guerre juste. Nous agissons avec des idées tout de même. Pour moi, libéral, la guerre au Kosovo est injuste.

Alain Crémieux

Ayant invité l'évêque aux Armées à une table ronde un peu avant le déclenchement de la guerre au Kosovo, il a expliqué que ce n'était pas à lui, évêque aux Armées, ni à un évêque d'une manière générale de dire si la guerre était juste ou pas. Cela montre la difficulté, même au niveau des théoriciens, d'appliquer la théorie de la guerre juste.

Jean-Jacques Rosa

Je ne crois pas qu'il y ait incompatibilité entre l'intérêt personnel et l'intérêt de la nation ou d'une collectivité. Un chef d'entreprise poursuit son intérêt personnel d'individu, dans la gestion de l'entreprise, mais cela passe par une certaine réussite de son entreprise, donc il y a complémentarité entre lui et son entreprise. Cela ne me gêne pas du tout que les hommes politiques recherchent leur intérêt personnel, à condition qu'ils soient soumis à la concurrence, ce qui fait qu'en poursuivant leur intérêt individuel ils servent l'utilité de la collectivité.

Sur la notion de guerre juste, il me semble que les économistes libéraux sont très critiques à l'égard de la notion de justice sociale. Je me demande si la guerre juste n'est pas une notion aussi difficile à définir que la justice sociale.

Question d'Alain Baer

En ce qui concerne la loi de programmation militaire, la question qui se pose est de savoir si elle sera exécutée ou non. En outre je pense qu'elle tient compte des évolutions de l'après-Guerre froide, car le modèle 2015 a été défini en 1996, après la réflexion menée dans le cadre du *Livre Blanc* de 1994. Les avions de combat seront d'ailleurs au nombre de 300, non pas de 500 et ont toujours servi hors des menaces soviétiques. Ils ne sont donc pas du tout inadaptés.

Question du Général Leborgne

Qu'en est-il du devoir d'ingérence par rapport à la guerre juste ? Grotius considère comme un devoir d'aller aider un peuple à se libérer de son tyran. L'Eglise a parlé de guerre pour cause d'humanité. Qu'en pensent les libéraux ?

Pascal Salin

Y a-t-il « devoir » de guerre ? Un devoir est la contrepartie d'un droit. On a le devoir de respecter le droit d'autrui. C'est un principe universalisable.

Si mon voisin bat sa femme, je dois certes intervenir, mais ce devoir est un jugement personnel non pas un devoir au sens d'un principe universel. Je peux très bien me dire que ce qui se passe dans leur maison c'est leur problème, que ça ne concerne pas mes propres droits. Mon intervention peut être légitimée par mon propre jugement moral, mais si un autre voisin ne veut pas intervenir, je dois aussi lui donner raison. C'est un peu le même problème pour le devoir d'ingérence. Nous n'avons pas par principe le devoir d'intervenir dans ce qui ne concerne pas nos propres droits. Le sens moral peut nous y conduire, mais son universalisation devient compliquée. Il n'y a pas unanimité du peuple sur l'accord à donner à une intervention d'ingérence par principe.

Il faut d'abord s'interroger sur les principes, et je crois que les principes libéraux sont fermes et éthiquement fondés. Dans la pratique, l'application relève un petit peu de la conscience morale.

Alain Laurent

Les principes libéraux sont par définition universels, et à partir du moment où certaines conditions sont réunies (un appel au secours du peuple), je ne vois pas comment les libéraux, qui ont justement des positions morales, pourraient refuser d'agir. Ni l'angélisme ni l'égoïsme ne me semblent répondre à l'éthique libérale. Qu'est-ce que cette éthique oblige à faire ? Cela dépend du contexte et des informations que l'on possède. Un devoir d'ingérence, même préventif, me paraît, même par principe, plausible et souhaitable parfois.

Question

En ce qui concerne la production de sécurité, l'Etat n'est-il pas un facteur d'insécurité dans la mesure où ce sont les Etats qui investissent dans les armements qui sont à l'origine de la prolifération des armes de destruction. Alain Crémieux dit aussi lui-même que les armements ne sont pas un bien, mais une destruction. Or, l'Etat prélève un tribut sur l'économie pour produire une destruction de richesse.

En outre, l'Etat justifie son monopole en disant qu'il fournit un service de sécurité aux citoyens ; pour le fournir, il n'autorise pas les citoyens à acquérir une auto-défense. Mais cela

génère aussi un climat d'insécurité car cela suppose que l'Etat soit efficace quant à la protection des individus, or on parle de zones de non-droit. L'Etat-providence a aussi pu considérer que les délinquants étaient des victimes.

Question

A propos des gaspillages, on peut citer les dépenses faites pour le nucléaire. Nous dépensons 4 milliards d'euros pour le laser méga-joule, à côté de Bordeaux. C'est une installation qui est rigoureusement copiée sur une installation américaine, déjà en construction depuis plusieurs années, et ayant pour but de faire une simulation nucléaire. La plupart des scientifiques américains protestent aux Etats-Unis contre ces expériences en disant qu'elles ne serviront à rien, qu'on ne peut simuler réellement une fusion nucléaire avec un tel laser. Je pense que cet argent est gaspillé.

Question

Pouvez-vous revenir sur l'organisation interdépendante entre le politique, le citoyen, la victime, le droit ?

Pascal Salin

On pourrait effectivement presque définir les libéraux comme des défenseurs du droit. Qu'en est-il de la production de droit ? Il existe différents modèles de production de droit, notamment par le biais de deux traditions : la tradition latine et la tradition anglo-saxonne, où le droit émerge spontanément dans l'ordre social, en particulier à cause du rôle des juges. Les juges disent le droit, mais ne le créent ni ne l'inventent. Dans certaines sociétés primitives, il n'y avait pas de fabrication centralisée du droit, mais on disait le droit en fonction des besoins concrets du moment, par le sage, par l'arbitre...

Il faut du droit, cela est certain. Il faut défendre les droits, ce qui implique nécessairement un exercice de la contrainte, cela est certain aussi. Il ne faut pas se contenter de construire le modèle rêvé d'un monde où tout le monde reconnaîtrait les droits : la prédation, comme disait Jean-Jacques Rosa, est un mode d'exercice d'activité des gens. Ils ont la possibilité de choisir entre la prédation ou l'échange volontaire. Il faut donc constamment imaginer des systèmes qui permettent d'éviter la prédation. Ceci dit, il n'y a pas de solution unique pour mettre en application ces principes. Certains libéraux disent que l'on peut évacuer, en principe, la politique, par des mécanismes qui font émerger le droit, le font fonctionner et le défendre, et qui ne sont pas nécessairement centralisés. Pensons à l'arbitrage actuellement, procédure privée...

Jean-Jacques Rosa

Je voudrais revenir sur la question de l'ingérence, mais d'un point de vue descriptif positif et non pas éthique. Entre les Etats au niveau international, la situation est celle de l'anarchie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autorité supérieure qui soit capable d'imposer un ordre ou une justice. Cela est la réalité. Dans cette situation d'anarchie, la défense est indispensable et les motifs d'ingérence peuvent être multiples, mais quelle est la réalité de la possibilité de l'ingérence ? On pouvait dire par exemple que le colonialisme était entrepris pour des raisons extrêmement nobles, éthiques, or la réalité n'était pas celle-là. En fait, la dimension optimale des Etats était en pleine croissance à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle. Je crains que poser le problème de l'ingérence en termes éthiques ne corresponde pas vraiment au comportement des Etats, qui encore une fois est dicté par ce qu'ils peuvent faire et quel est le domaine qu'ils peuvent contrôler ? Donc méfions-nous un peu des motivations de l'ingérence.

Alain Crémieux

Pourquoi suis-je venu seulement partiellement au secours de Monsieur Matthieu ? C'est parce que je suis toujours inquiet quand on dit que les choix d'armement sont bons. Dans toutes les guerres précédentes, on s'est aperçu que les choix faits auparavant étaient mauvais.

Au sujet du prix des armements, il est vrai hélas qu'ils coûtent chers. Je préférerais, à titre personnel, faire un autre métier ou avoir fait un autre métier et que personne dans le monde à aucun endroit ne fabrique des armes. Est-ce que je préférerais vraiment ? D'une part, ce n'est pas la réalité, donc mes préférences ne sont pas très utiles. D'autre part, imaginez un monde entier sans arme du tout – pas une épée, pas un revolver, pas un canon, ce serait la jungle. Je ne regrette pas tellement non plus de vivre dans un monde où il y a des armes.

Alain Laurent

Je me réjouis de voir qu'il y a presque plus de dissensions entre les spécialistes de l'armement qu'entre les libéraux. Deuxièmement, dans des sociétés non libérales ou peu libérales, ce sont les Etats qui produisent et imposent du droit. Prenez l'expression « état de droit » : le véritable état de droit s'impose normalement à l'Etat lui-même, qui n'a pas le droit de faire n'importe quoi. Lorsqu'il y a des expropriations décidées par l'Etat, il peut y avoir des recours, l'Etat peut être condamné. Les politiciens généreront de moins en moins le droit.

Deuxième table ronde

Quelles réponses libérales aux problèmes de défense et de sécurité

Intervention de Nicole Chaix

Libéralisme et industrie de défense ? Le libéralisme est une nouvelle donne pour le secteur de la défense, certes, mais ce secteur de la défense reste bien particulier. Du point de vue de l'économie industrielle, l'architecture institutionnelle de la défense est particulière : le processus d'équipements en armes est un processus largement politique, mêlant analyse des menaces, choix des doctrines militaires, politiques étrangères, politiques économiques. La Défense nationale est considérée généralement comme l'illustration la plus aboutie d'un bien collectif. Elle peut être définie comme un supplément de bien-être social pour la collectivité au sens où la contribution individuelle à l'effort de défense n'y suffirait pas seule en raison des phénomènes de « passagers clandestins ».

La Défense étant considérée comme un bien collectif, l'organisation de sa production est alors, assez classiquement du ressort de l'Etat. De ce fait, la base industrielle de défense ne peut obéir aux règles classiques de fonctionnement des marchés et son activité est sous le contrôle de l'autorité publique. Ce rôle prépondérant des facteurs politiques et stratégiques dans les décisions prises a conduit les économistes à privilégier l'étude des dépenses militaires et des budgets des armées dans une approche d'économie politique et non pas d'économie industrielle. On a étudié les dépenses, les budgets autour du concept de bien public. Pour étudier les contrats d'achats d'armements, on a utilisé des modèles d'agence et d'incitation. Cette importance des intérêts stratégiques présente une difficulté majeure pour l'économiste, car cela ne relève ni de l'échange ni d'un mécanisme de production. Il n'existe pas de marché de la stratégie, avec des offreurs et des demandeurs qui échangeraient une quelconque quantité de stratégie.

L'intervention de l'Etat dans la production d'armement se justifie donc par ces enjeux politiques et stratégiques liés à la sécurité nationale. Les Etats sont les seuls clients des entreprises de défense et l'exportation des matériels militaires ne peut s'effectuer sans l'autorisation de l'Etat. De plus, la politique d'armement constitue un outil de politique étrangère dans le cadre des accords de coopération et des alliances militaires. Elle peut également avoir un effet sur les grands contrats civils, comme par exemple pour l'aéronautique ou encore par le biais de compensations non militaires. En outre, le maintien de la qualité de la BITD garantit une certaine autonomie d'approvisionnement des forces armées. Le marché de l'armement ne peut donc pas s'analyser traditionnellement comme n'importe quel marché dominé par la confrontation de l'offre et la demande.

Néanmoins, le libéralisme a fait son entrée dans le monde de la défense, et un nouveau modèle organisationnel pour les industries de défense se fait jour. Depuis 1990 environ, il y a eu une crise de la demande mais aussi un changement des schémas d'intervention étatique. On assiste ainsi à une transformation importante du secteur de la défense. En Amérique, de très anciennes firmes de défense ont disparu au profit d'acteurs économiques standards, cotés en bourse, offrant d'intéressantes perspectives de rentabilité. Un champ s'est ouvert pour des

activités de fusions et d'acquisitions industrielles. La véritable motivation de ces fusions réside principalement dans les profits financiers réalisables à court terme et dans les possibilités de conquête d'un pouvoir de marché accru à long terme. La stratégie des entreprises consiste alors le plus souvent à maîtriser la gamme complète des équipements militaires, ce qui conduit à l'apparition de conglomérats de défense. Cette émergence de firmes de défense pure constitue la manifestation principale de la privatisation de la défense aux Etats-Unis. Elle a en même temps nécessairement accru la dépendance des firmes de défense et empêché leur diversification. Cela leur a également donné un pouvoir de négociation renforcé face à l'administration et les a amenées à vouloir exporter leurs armements de façon encore plus importante qu'auparavant.

Voulant rendre ce secteur plus efficace, l'Etat américain a remis en cause non pas le principe de son contrôle, mais sa nature. Par des incitations à la performance essentiellement, l'Etat américain a cherché à reconstituer administrativement des incitations proches de celles que les firmes subiraient si elles évoluaient dans l'environnement concurrentiel normal dans un marché libéral. On a appelé cela la « concurrence administrée » : c'est un mode de régulation qui suscite des forces qui ressemblent à la concurrence dans la mesure où il n'existe pas une concurrence classique. En 1986, cette concurrence a été introduite dans la politique d'acquisition. En matière de défense, l'imprévisibilité de la demande empêche de répartir l'activité entre firmes. La faible fréquence des attributions de contrats de développement rend aussi peu probable une entente tournante entre les firmes et le Pentagone a le pouvoir de casser toute entente entre les firmes face à lui. Par le *Defense Autorisation Act*, le Pentagone a maintenant l'obligation de mettre systématiquement au point une stratégie d'acquisition comportant des sources alternatives pour l'acquisition de tout système d'armes, de la phase de développement à la fin de la phase de production. Cette mise en concurrence contraint la firme à proposer un prix qui est inférieur à celui qui aurait été le sien en situation de monopole véritable. Cette concurrence ne supprime pas l'asymétrie d'information entre la firme et le Pentagone mais diminue la capacité de la firme à exploiter sa rente informationnelle.

Dans l'Union européenne, les pays cherchent également à mettre en place des réformes qui leur permettraient de diminuer le coût d'acquisition des armes tout en maintenant, pour certains d'entre eux, une BITD compétitive. Pour cela, la création d'un marché européen unique de l'armement qui serait composé d'une structure commune centralisant les acquisitions et mettant en concurrence les firmes serait évidemment une bonne chose. La constitution de firmes européennes devrait être favorisée par la mise au point de mécanismes incitatifs stimulant la concurrence. Ces mécanismes devraient être à même de contraindre les firmes à se restructurer, puis à s'allier ou à fusionner avec des partenaires européens.

En France, la nature des firmes de l'armement, leur logique industrielle, leur dynamique d'évolution résultent quand même largement du passé et moins d'une spécialisation proprement militaire que de l'utilisation du mécanisme du programme d'armement. Ces firmes de programme sont en France au nombre d'une dizaine, publiques ou privées, souvent maître d'œuvre d'un ou plusieurs programmes de systèmes d'armes qui peuvent être très complexes. Elles conduisent la R&D, gèrent le programme, procèdent à l'assemblage final de l'équipement. Ce système fonctionnait il y a quelques années encore. Aujourd'hui, la période est marquée pour ces firmes par une tension interne résultant du poids croissant des activités hors programme. Il y a peu de grands programmes aujourd'hui dans la défense. La nature un peu imprévisible du budget d'équipement est aussi la cause de profonds dysfonctionnements. Le dispositif programmé n'est pas toujours respecté et la planification pluriannuelle du financement est souvent remise en cause. Pour l'Etat, l'enjeu est de construire une nouvelle

articulation armée/industrie/recherche efficace, en termes de coûts et de sécurité nationale, tout en maîtrisant les déséquilibres économiques et sociaux induits. Pour les firmes de programme, cela signifie à terme la disparition du paradigme qui a structuré leur développement : elles doivent redéfinir leur logique industrielle, économique et financière, dans laquelle les programmes sont amenés maintenant à ne plus jouer qu'un rôle secondaire. Certains parlent de banalisation des industries de défense, mais le problème est de savoir jusqu'où le libéralisme peut être appliqué à ce secteur. L'exemple américain démontre en outre la nécessité d'un marché national de taille critique et protégé. Les coûts sont très élevés et, malgré leur libéralisation, les industries semblent avoir besoin d'un marché protégé pour se développer et rester compétitives. Ce qui nous amène à nous poser la question : comment le libéralisme et le maintien d'une défense collective en Europe peuvent-ils aller de pair ?

On trouve désormais en Europe deux types d'entreprises de défense : les duales s'appuyant sur un fort secteur civil et les entreprises recentrées sur le militaire. On assiste de plus à une mondialisation et une restriction de l'offre. En outre, le phénomène de restructuration a entraîné une plus grande distance des industriels dans leurs relations avec l'Etat et une réorientation de leur stratégie vers l'augmentation de la valeur de l'entreprise et la satisfaction prioritaire de l'actionnariat et des marchés. Ainsi, le repli européen sur quelques champions nationaux ou pseudo-européens, en situation quasi-monopolistique pose clairement la question de l'offre d'armement.

La réorganisation des firmes d'armement autour de trois pôles en Europe ne constitue peut-être que les prémices d'un mouvement de regroupement plus global. La faiblesse chronique des budgets de défense, des crédits de recherche, peut faire craindre que les entreprises européennes ne cherchent, en partie au moins, à réaliser de vrais profits sur le seul marché possible, à savoir les Etats-Unis.

Qu'en est-il alors du maintien de la BITD ? L'Etat conservera-t-il les moyens de dicter la politique d'acquisition qu'il souhaite ? Aujourd'hui, selon les analyses de l'école du *Public choice*, l'ensemble des modes d'intervention de l'Etat, aussi bien dans sa fonction redistributive que dans celle de régulation, est regardé à l'aune de l'efficacité économique. Les carences dans le fonctionnement du marché permettent de justifier l'intervention de l'Etat ainsi que la mise en place de nouveaux instruments de politique industrielle. Ces défaillances du marché peuvent provenir d'asymétrie d'information, de coûts de transaction trop élevés et d'abus de puissance. Pour la politique industrielle de défense, on peut l'envisager comme très volontariste en matière de R&D, d'innovation et de définition de la réglementation. Aux Etats-Unis, la R&D est jugée si stratégique que le Pentagone refuse le laisser-faire économique et a mis en place des relations très étroites entre les industriels et l'Etat.

Le libéralisme constitue aujourd'hui une contrainte industrielle. L'Etat, cependant, ne peut plus fournir les moyens financiers, ni un soutien permanent : il doit trouver de nouveaux modes d'intervention pour garantir la cohérence des enjeux politiques, économiques, industriels et financiers liés au développement du secteur.

Question

Pourquoi n'y a-t-il pas encore une véritable agence européenne de l'armement ? Est-ce que l'OCCAR va le devenir ?

Réponse de Nicole Chaix

Je dirais même que l'OCCAR pourrait être une sorte de Pentagone européen. Cependant, pour l'Europe, j'ai parlé du lien Etat/industrie, donc sous-entendu les Etats qui ont une industrie, et

une industrie relativement forte en Europe. Donc, il s'agit même plus de la LOI que l'OCCAR. En outre, il existe l'OTAN, qui plaît beaucoup à nos partenaires européens, et qui concurrence l'OCCAR. Il est vrai qu'un *Buy European Act* serait merveilleux, mais nous n'en sommes pas là.

Question

La critique ou les avancées nécessaires vers un certain libéralisme que vous avez montrées sont fondées sur un modèle économique qui n'est pas, d'après moi, libéral d'un point de vue théorique. Votre système conduit à la réglementation par l'Etat, à une légitimation du mercantilisme, c'est-à-dire l'interpénétration entre l'Etat et le privé. Selon les circonstances, on fera appel au privé ou au public. La notion de bien collectif que vous dite évidente ne l'est pas du tout.

Réponse de Nicole Chaix

Je n'ai pas voulu rentrer dans la théorie libérale. J'ai simplement parlé de l'impact du libéralisme ambiant sur quelque chose qui existe. On ne peut pas dire que du jour au lendemain tout le système industriel de l'armement pourrait fonctionner autrement. J'ai seulement tenté d'analyser ici la façon dont le libéralisme était entré dans le système existant et comment ce système pouvait évoluer.

Intervention de Thierry Widemann

Il s'agit ici de mettre en perspective cette question du libéralisme et les valeurs qui lui sont liées dans la longue durée historique, et d'évoquer l'histoire de l'évolution des armées dès origines à nos jours. J'ai choisi deux périodes qui me paraissent mettre particulièrement en scène cette question : la fin du Moyen Âge et la fin du XVIII^e siècle. Ces deux périodes montrent également comment les aspects sociaux, techniques, politiques et éthiques s'imbriquent nécessairement.

Je vais partir d'un moment particulier de la féodalité, au début de la guerre de Cent Ans. La féodalité, avant d'être un contrat entre deux hommes libres, avant d'être un morcellement de l'autorité, est d'abord une société entièrement dominée par la caste des guerriers, qu'on appelle les chevaliers. En outre, en France, la féodalité est caractérisée par le désarmement du peuple. L'aristocratie détient le monopole des armes. D'un point de vue économique, il n'y a pas d'impôt permanent. Le roi vit des revenus de son domaine et dans les situations exceptionnelles on procède à la levée d'impôts exceptionnels, résultat d'une négociation. L'armée est composée des grands vassaux, avec une cavalerie lourde et avec la tactique de la charge frontale et la stratégie d'évitement de la bataille rangée en s'enfermant si possible dans une place bien défendue. La confrontation avec l'Angleterre est d'autant plus intéressante que le système anglais est socio-politiquement complètement différent. Il y a d'abord une tradition du peuple armée. Les impôts sont permanents, votés par le Parlement. A côté de la chevalerie il y a des soldats, c'est-à-dire soldés, et qui possèdent une arme complexe, le grand arc gallois. Un bon archer nécessitait en effet à peu près cinq ans de formation quotidienne. Un archer à la fin du XV^e siècle gagne deux fois plus qu'un maître charpentier. L'important est ici le fait que les Anglais aient des troupes à pied face à la cavalerie française. A partir de là l'infanterie apparaît indispensable car elle peut arrêter les charges de la cavalerie. Charles V doit réformer alors son armée, réforme terminée par Charles VII : l'impôt devient permanent, comme l'armée.

L'apparition du feu, d'abord par les canons puis par l'arme à feu individuelle, n'aura pas d'efficacité extrêmement flagrante dans un premier temps. Cependant, l'apparition de l'arme à feu individuelle révèle un choix important : les premières arquebuses ne sont pas plus efficaces que l'arbalète, voire plutôt moins. Pourquoi opter tout de même pour le feu ? La spécificité du feu est de pouvoir être utilisé par tout le monde, à la différence de l'arc et même de l'arbalète. L'arquebuse ne nécessite pas la précision et est une arme de masse.

L'apogée de ces armées professionnelles sera le XVIII^e siècle. Le contexte est celui des Lumières, qui promeut la notion d'équilibre. En Europe, il s'agit d'éviter la prépondérance d'un Etat sur les autres. La paix d'Utrecht en 1713 marque la condamnation de la conquête, car elle est illégitime, d'un point de vue moral, et aussi dangereuse, pour le vainqueur. La conquête augmente les impôts et ruine le commerce. D'autre part, l'extension du territoire amène une sorte de dilution de la force. Pourquoi détruire un adversaire avec lequel il faudra négocier demain ? Les armées adoptent donc un ordre dit mince, c'est-à-dire sur quatre et trois lignes, afin d'exploiter au maximum la puissance de feu et éviter de se faire déborder par les ailes. Cette situation peut mener à un blocage tactique si les deux armées adoptent cette même tactique défensive. Cette tactique est dénoncée par plusieurs théoriciens, comme Guibert. Qui s'insurge contre ce blocage ? Ce sont des gens marginalisés en quelque sorte, qui n'ont jamais eu la responsabilité de conduire l'armée royale, qui n'ont jamais été à l'articulation concrète du politique et du stratégique. Une attention pour la personne humaine se fait jour progressivement, car le blocage défensif conduit à des tueries inutiles. Les opposants à ce blocage voulaient en fait ramener le mouvement, accélérer les choses, et donc diminuer le nombre de victimes. Savant s'oppose ici à sanglant. Guibert est celui qui a senti ce passage entre les deux types de guerre. Valmy est exemplaire de ce changement.

Pour terminer, revenons sur ce que Guibert appelait « le beau système », c'est-à-dire le temps des armées topographiquement et socialement confinées. La condamnation de la conquête, l'émergence d'une véritable compassion pour la vie humaine, l'idée de la guerre ruineuse du commerce, tout cela apparaît dans un contexte d'homogénéité culturelle, celui de l'Europe des Lumières.

Intervention de Jean-Philippe Daniel

Comment confier à une entité non-publique, c'est-à-dire privée, le soin de poursuivre une politique étrangère, voire une conduite diplomatico-stratégique qui serait donc définie par l'Etat mais mise en œuvre par une entité privée ? Xavier Raufer a dû parler de capillarisation du risque, de la menace. Je m'attacherai à montrer comment on peut passer d'une privatisation de la menace à une privatisation de la réponse, c'est-à-dire à une privatisation de la défense ou de la sécurité. Je vais raisonner sur les dix dernières années, donc sur un laps de temps plus court. Par ailleurs, le phénomène n'est pas le même selon que l'on se trouve au nord ou au sud, et selon que l'on est faible ou puissant. Dès lors, ce phénomène de privatisation, qui n'est pas nécessairement un phénomène libéral, ne correspond peut-être pas véritablement à un choix.

Pour les classiques, Hobbes, Clausewitz et Weber, l'Etat est l'entité qui détient le monopole de la violence légitime sur un territoire. Clausewitz nous amène à la logique trinitaire, que vous connaissez, et Hobbes au pacte social. Ces trois penseurs, en quatre cents ans, nous amènent à considérer que l'Etat est le seul à avoir le droit de déclarer et de faire la guerre. Le modèle weberien - le dernier - est considéré comme le mieux partagé et dominant, notamment par Bertrand Badie. Il a été considéré pendant très longtemps que tout Etat du globe

fonctionnait de la même façon et que tout Etat était donc nécessairement weberien. Or, depuis dix ans, on s'est aperçu que le modèle de Weber n'était pas aussi partagé, ni valable en tous lieux.

La Guerre froide avait gelé la réflexion sur ce sujet dans la mesure où tous les conflits étaient interprétés comme des excroissances de l'opposition entre les deux Grands, et donc devant s'arrêter avec elle. Mais ces conflits se sont poursuivis, avec leur propre rationalité.

Ainsi dans la littérature des années 1990, le conflit en Angola était supposé s'éteindre avec la Guerre froide, de même que les principaux conflits d'Asie, et d'Amérique latine. Or si ces conflits avaient été effectivement instrumentalisés par des Etats dans l'ordre bipolaire, ils connaissaient néanmoins une rationalité propre et fonctionnaient seuls, de manière finalement autonome. La chute du Mur a ainsi vraiment ébranlé un certain nombre de certitudes. Ces entités ne fonctionnaient finalement sur aucune logique que l'on connaissait car on considérait qu'elles n'avaient pas de logique.

Entre 1990 et 1995, en relisant Fukuyama, Huntington, Kaplan, Delmas, Bertrand, on se rend compte que toutes les théories ont basculé. La guerre du Golfe n'était pas un nouveau type de guerre, mais la dernière guerre de ce type. La Somalie a bien montré que les acteurs en guerre ne fonctionnaient plus de la même façon.

L'Etat n'est donc plus la chose la mieux partagée au monde.

La privatisation est donc apparue avec la prise de contrôle de la guerre par une entité non-publique, avec plusieurs modèles : religieux, criminels, nationalistes, etc. Ces phénomènes se manifestent plutôt dans l'hémisphère sud, dans des Etats faibles, car ils font la faiblesse même des Etats.

Au Sud, notamment en Afrique, la fin de l'ordre bipolaire correspond à la déliquescence de l'Etat. Il suffit pour finir de s'en convaincre de lire les travaux de Jean-François Bayard, comparés à ceux de Badie. Ces Etats ne tenaient que parce qu'on les soutenait. En Afrique, les Etats se sont effondrés – d'où les *Collapsed States* (Zartman) – dès que les pays du Nord s'en sont désintéressés, et il a fallu qu'ils recourent à un moyen d'assumer l'autorité, d'assurer le respect des frontières. Se développent alors des milices privées, c'est-à-dire dans le cadre d'une guerre civile assez classique comme au Congo : les armes de l'Etat servent alternativement aux milices qui conquièrent provisoirement celui-ci. On pensait que les Etats étant effondrés allaient disparaître (Cf. Kaplan). La fin de l'histoire était proche. Or, il n'en est rien. C'est le modèle weberien tel qu'il a été interprété jusqu'alors qui s'est effondré.

Pourtant Weber a également construit une théorie dite de la « décharge » (Hibou) : l'Etat peut se décharger sur une entité non-publique d'un certain nombre de missions ; le modèle reste encore étatique. Et de tels Etats ne sont pas si faibles – cela correspond aux travaux du CERI – car ils ont encore les moyens de confier (donc d'arbitrer) à des prestataires le droit d'assurer des missions régaliennes. Ce débat n'est pas si théorique que cela : la preuve en est que la législation internationale considère la guerre comme le fait de la puissance publique et que déléguer à une société sa défense est interdite par l'ONU. (Pourtant, les Etats qui le font siègent toujours à l'ONU.)

Au Nord, que voit-on ? A peu près la même chose, avec une différence : l'Etat occidental va recourir à la puissance privée pour la gloire de la puissance publique car il est confronté à des guerres asymétriques, lointaines, et ce alors même que les budgets de défense diminuent. Cette diminution des budgets de défense et l'augmentation du nombre de missions ont nécessité d'envisager d'autres moyens de défense. Si dans le sud, il est difficile de parler de

choix, et donc de libéralisme, le nord pratique cette privatisation par volonté. La puissance américaine est telle qu'elle peut choisir de sécuriser une zone, ses ressortissants, ses investissements, l'Angola par exemple, avec les prestataires qu'elle souhaite, privés ou publics. Les Etats ont donc recours à des sociétés privées, plus discrètes, plus souples, pour agir sur des territoires du sud. A partir du moment où les Etats n'étaient pas menacés eux-mêmes, il est devenu possible d'avoir recours à des formes privées de moyens de défense.

Les zones grises ayant beaucoup d'avenir, les moyens privés, au nom de la puissance publique, permettent de s'adapter à ces nouvelles menaces et ne remettent pas en cause non plus les relations inter-étatiques. Il s'agit d'un changement de nature des menaces et de la défense.

Intervention de Jean Marguin

Diapositive 1

**Compagnies militaires privées
et sociétés de sécurité**

Jean MARGUIN
Chargé de Recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique
www.frstrategie.org

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 1

Diapositive 2

Historique

- Les armées d'Alexandre
- les Grandes compagnies
- les condottieri
- les gardes suisses
- les contingents étrangers de l'Ancien Régime
- ...

La rupture : Valmy, 20 septembre 1792

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 2

Diapositive 3

Définition du mercenaire

(Assemblée Générale des Nations Unies – 4 décembre 1989)

Cinq critères cumulatifs

- Caractère privé et ponctuel de l'engagement
- Non-incorporation dans les forces armées d'un Etat
- Élément d'extranéité
- Participation directe aux hostilités
- Motivation lucrative

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 3

Diapositive 4

Types de "mercenariats" (1/3)

MERCENARIAT CLASSIQUE

| <i>Type de mercenariat</i> | <i>Mission</i> | <i>Clients</i> | <i>Exemples</i> |
|---|---|--|--|
| Mercenariat "traditionnel" : <i>Individus isolés ou petits groupes</i> | Protection de personnes, participation aux opérations, conseils | Gouvernements ou groupes factieux, conflits intraétatiques | Bob Denard, Jean Schramme, les "affreux" |
| ? Volontariat idéologique ou religieux : <i>Individus isolés ou petites unités combattantes</i> | Participation directe aux actions, formation, endoctrinement | Mouvements insurrectionnels ou terroristes étrangers, | Les partisans, les "fous de dieu", les "afghans", certains terroristes |
| ? Assistance technique : <i>Personnels techniques des fournisseurs d'armement</i> | Pilotage d'aéronefs, mise en oeuvre d'armements, maintenance | Etats acheteurs d'armements | Constructeurs de matériels d'armement |

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 4

Diapositive 5

Types de "mercenariats" (2/3)

MERCENARIAT ENTREPRENEURIAL

| <i>Types d'activités</i> | <i>Exemples de firmes</i> |
|--|---|
| Soutien aux opérations militaires <i>Combat</i> : soutien ou participation à des opérations militaires lancées par un gouvernement | Sandline Executive Outcomes (EO) |
| Conseil militaire <i>Assistance et entraînement</i> : entraînement des forces gouvernementales y compris les forces spéciales et les corps d'élite (armements, tactiques et organisation des forces) <i>Acquisition d'armements</i> : achat direct et conseils <i>Analyse stratégique</i> : évaluation des menaces | Military Professional Resources Inc. (MPRI), Saladin Security, Vinnel Corporation, BDM International, Sandline, EO, Defence Systems Ltd. (DSL), Strategic Applications International (SAIC) Levdan, Sandline, EO Sandline, MPRI, Rapport Research and Analysis, Saladin, EO |
| Soutien logistique <i>Logistique</i> : transport de matériels, protection humanitaire, opération de maintien de la paix de l'ONU <i>Activités post-conflit</i> : restauration des infrastructures publiques, déminage | DSL, Brown and Root, Pacific Architects and Engineers (PAE), Dyncorp DSN, Saracen, Saladin |

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 5

Diapositive 6

| Types de "mercenariats" (3/3) | |
|---|---|
| Sécurité civile | |
| Protection de sites et d'entreprises : gardiennage, protection des personnels | DSL, Rapport Research and Analysis, Control Risks Group (CRG), Group 4, Saladin, AirScan Line, Kroll, Wackenhut |
| Analyse des risques sécuritaires : évaluation des risques sécuritaires et des investissements nécessaires | CRG, DSL, Sandline, Rapport, Kroll |
| Prévention de la criminalité | |
| Enquêtes et recueil de renseignement : criminalité contre les entreprises et les organisations (fraude, racket, etc.), renseignement sur les partenaires potentiels, évaluation des interférences politiques dans les activités commerciales | Kroll, Saladin, CRG, Network Security Management, Argen, Carratu International, Asmara, Wackenhut |
| Prise d'otages : négociation et conseil. | CRG, Saladin, Brinks, EO, Kroll, Neil Young Associates |

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 6

Diapositive 7

| "Military hardware" de MPRI (800 permanents, 7000 mobilisables) | |
|---|--|
| U.S. surplus equipment donated to the Bosnian mission include:(136) | |
| 840 AT-4 light anti-tank weapons | |
| 80 M-113A2 armored personnel carriers equipped with machine guns and ammunition | |
| 45 M-60A3 battle tanks equipped with machine guns and ammunition | |
| 116 M114 155mm howitzers | |
| 24 10kW Generators | |
| 15 UH-1H Huey helicopters | |
| JANUS & BBS computer hardware and software | |
| 1,000 M-60 machine guns | |
| 732 AN/PRC-126 handheld radios plus batteries | |
| 1,600 AN/PRC-77 manpack radios with batteries | |
| 46,100 M-16 rifles | |
| 4,100 tactical telephones | |
| 400 sets of binoculars | |

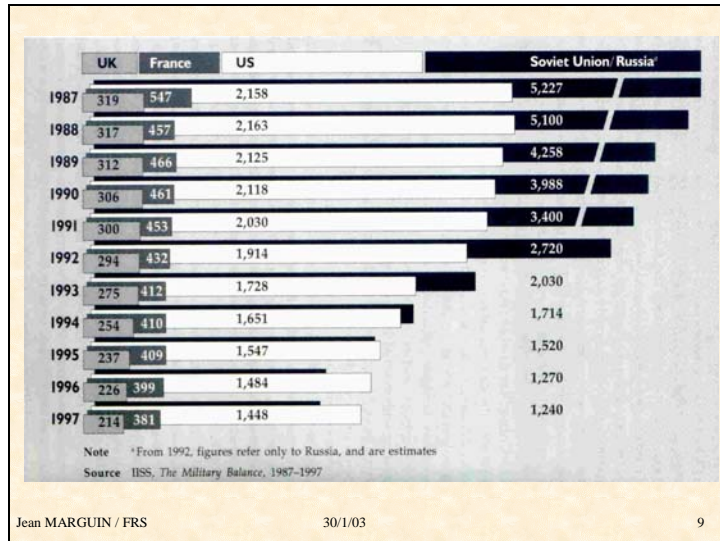
Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 7

Diapositive 8

| Facteurs de développement des CMP | |
|--|--|
| ➤ Réduction des budgets militaires | |
| ➤ Réduction du format des forces | |
| ➤ Stratégie indirecte des Etats | |
| ➤ Coût d'entretien d'une armée moderne | |
| ➤ Doctrine "zéro mort" | |
| ➤ Coût/Efficacité des forces | |
| ➤ Compétition commerciale | |

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 8

Diapositive 9



Diapositive 10

Doctrine zéro mort...

Comme le dit le Lt Col Spicer, fondateur de Sandline :

"Si les personnels de nos compagnies militaires privées sont tués, cela n'a pas le même impact émotionnel que si ce sont des soldats des forces nationales".

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 10

Diapositive 11

Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, après le génocide du Rwanda :

"Si j'avais disposé d'une brigade avec sa puissance de feu et ses hommes, bien équipés et bien entraînés, j'aurais pu sauver des centaines de milliers de vies humaines".

Thomas K. Adams, *The New Mercenaries and the Privatization of Conflict*, Parameters, Summer 1999.

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 11

Diapositive 12

Et la France ...

- Anciens "gendarmes de l'Elysée" : P. Barril, Ph. Legorjus (*PHL Consultant* et *Atlantic Intelligence*), R. Montoya (*Security Advisory and Service*), PY Gilleron, etc.
- Petites entreprises issues de la mouvance de l'extrême droite :
 - Groupe Onze France
 - Normandy SA
 - OGS
 - Embassy
- Plus professionnelles :
 - GEOS
 - VIGA Management (OST Sécurité, ERIC SA, etc.)
 - Magg (Vivendi, par Tecni)
 - SECRETS

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 12

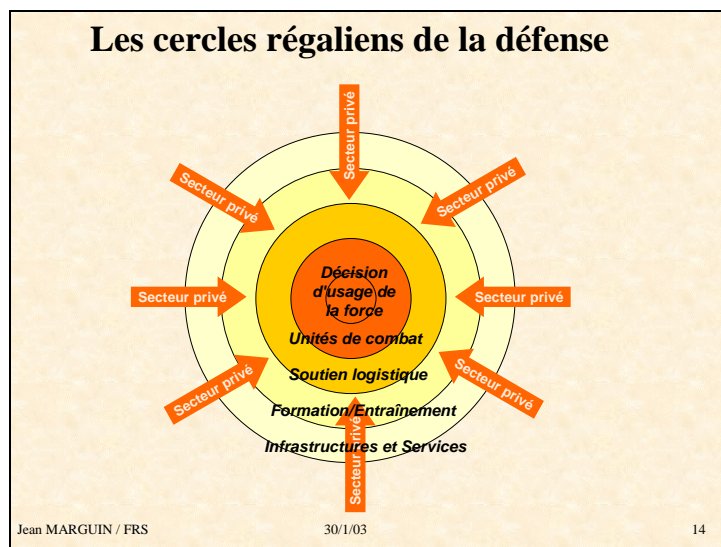
Diapositive 13

Axes de réflexions

- 1) Comment garantir la fiabilité des engagements ?**
 - Réglementation internationale ?
 - Clauses contractuelles adaptées ?
- 2) Redéfinition du rôle de l'Etat dans la défense**
 - Les "cercles régaliens"
- 3) Susciter l'intérêt des industriels français**

Jean MARGUIN / FRS 30/1/03 13

Diapositive 14



Les armées d'Alexandre étaient largement constituées de mercenaires. On a connu les grandes compagnies pendant la guerre de Cent Ans. Les condottieri italiens, les contingents étrangers sous l'ancien régime en France – c'est-à-dire pas loin de 30 % des armées françaises – jusqu'à la grande rupture de Valmy établissant une armée nationale, les Gardes suisses sont des exemples connus.

Les Nations Unies définissent le mercenaire selon cinq critères cumulatifs : le caractère privé et ponctuel de l'engagement, la non-incorporation dans les forces armées d'un Etat, la non-appartenance à un des Etats partie du conflit, la participation directe aux hostilités, la motivation lucrative. Cette définition n'est cependant pas bien adaptée aux réalités actuelles. Cette inadaptation amène à son contournement voire à son inapplication par les Etats mêmes qui ont signé ces conventions. L'ONU elle-même ne l'applique pas puisqu'en 1997 elle a fait défendre ses locaux de Kinshasa par une milice privée.

On peut actuellement voir plusieurs types de mercenariat : un mercenariat classique, traditionnel, avec Bob Denard par exemple, qui est le fait d'individus isolés, un mercenariat idéologique et religieux.

Il existe en outre le mercenariat entrepreneurial, celui de sociétés commerciales, apparu dans le monde anglo-saxon et en Afrique du sud dans les dernières décennies. Les activités sont nombreuses : le soutien aux opérations militaires avec le britannique Sandline (avec mille personnes) et le sud-africain Executive Outcome (dissoute mais réapparu ailleurs). Le conseil militaire, l'acquisition d'armement, l'assistance à l'entraînement, l'analyse stratégique sont pratiqués par une multitude de sociétés. Il existe par exemple l'américain MPRI avec plus de mille personnes et qui a opéré notamment en Bosnie et en France. Le soutien logistique est une fonction remplie par certaines sociétés : activités post-conflit, reconstruction. Ces entreprises ne sont pas des phénomènes anecdotiques. Executive Outcome a opéré en Sierra Leone et a amené la paix, pour un montant beaucoup plus faible qu'une opération montée par l'ONU. En Angola, l'action d'Executive Outcome a coûté au total 60 millions de dollars, tandis que l'ONU dépensait un million de dollars par jour.

MPRI a 800 personnes en permanence et 7 000 mobilisables, et possède des hélicoptères et des systèmes de télécommunication.

Qu'est-ce qui a provoqué le développement de ces sociétés ?

Il existe plusieurs facteurs :

- Les réductions des budgets militaires des armées.
- La réduction du format des forces (qui représente autant de main-d'œuvre potentielle pour les sociétés privées).
- La stratégie indirecte des Etats : les sociétés de mercenaires sont souvent sous contrôle étatique, comme MPRI et, dans une moindre mesure, Sandline. L'Etat y trouve une grande souplesse d'intervention, y compris pour contourner le Sénat aux Etats-Unis.
- L'économie en vie humaine. L'impact de la perte de personnels de ces sociétés est bien moindre que celui de la perte d'un véritable soldat.

Ces sociétés de service sont très professionnelles ; les personnels proviennent en totalité de forces armées nationales. Ces armées privées sont entraînées en permanence et sont très efficaces. La France a trois types de sociétés de mercenaires. Des anciens gendarmes de

l'Elysée ont fondé des sociétés de sécurité. Des petites entreprises sont issues de la mouvance d'extrême droite et de leur service d'ordre. Enfin, il existe des sociétés plus professionnelles. Les axes de réflexion qu'il faudra approfondir sont la garantie de la fiabilité des engagements de ces sociétés. Il n'y a actuellement presque rien du point de vue de la législation internationale. Il faudrait aussi réfléchir à des clauses contractuelles adaptées. Les industriels sont enfin totalement hermétiques à ce type d'activité car cela leur donnerait, selon eux, une très mauvaise image de marque.

Intervention de Jean Heinrich

Dans le domaine de la défense, l'omniprésence du libéralisme, s'est imposée. Les entreprises, si elles veulent rester concurrentielles, devront être présentes sur l'ensemble des marchés. Sur les cinq continents apparaissent maintenant des zones grises où règne une insécurité importante, pour les entreprises, donc pour notre économie, donc pour notre pays.

Je vais vous raconter une histoire, celle d'une entreprise agroalimentaire française, leader dans le domaine du sucre et qui développe ses activités au Congo-Brazaville dans une zone très instable. En 1997, la région doit être évacuée, sous l'opération Pélican. Les forces françaises évacuent tout le monde dans les meilleures conditions. En 1998, le dirigeant de cette entreprise, malgré la situation toujours très instable, décide de revenir dans le pays, avec les expatriés et leur famille. Quelques semaines plus tard, un Français et dix-neuf Congolais sont cependant sauvagement tués par des milices. A ce moment-là, le chef de l'entreprise demande que l'on sauve les personnels en place. La réponse qui lui est donnée est que son activité est privée, et donc il n'y aura pas d'intervention publique et diplomatique. Un pilote, privé, ira chercher les familles. En 1999, le dilemme est toujours le même pour le chef d'entreprise. Il s'adresse alors à une société privée, Geos. Celle-ci se rend sur place, fait un audit et estime que l'on peut, dans certaines conditions très précises, reprendre les activités. Ce qui est fait. Cette solution privée, libérale, a été le bon choix, car la production depuis 1999 augmente de 40 % par an. Il faut se demander si l'attitude de l'Etat est bien la traduction d'une volonté, d'une doctrine, d'un changement d'orientation. Dans le cas présent, il s'agit d'un changement d'attitude qui est dicté, non par une volonté de modifier une doctrine ou une politique, mais par l'adaptation d'un comportement aux capacités. Au-delà, il conviendrait d'apprécier l'évolution du rôle et de l'importance de l'Etat dans la conduite des affaires du monde.

Les forces qui ont accaparé la violence ont recours à des moyens d'action de droit commun : pillage, piratage, extorsion de fonds et enlèvement. On se trouve à un niveau infra-étatique qui fait que la réponse ne se justifie pas à un niveau de forces armées. Les menaces ne sont pas dirigées contre les institutions mais vers ceux qui possèdent, c'est-à-dire les entreprises occidentales. Celles-ci ne pouvant plus être absentes de ces zones doivent recourir à des moyens privés. L'Etat a perdu une partie de ses prérogatives, non pas parce qu'il l'a voulu, mais parce qu'il a subi une situation. Il ne s'agit pas d'une doctrine, mais tout simplement de l'adaptation d'un besoin sur le terrain.

Il faut distinguer les différentes entreprises de mercenariat, qui sont, à mon avis, parfois très opposées :

- Les entreprises qui offrent des services de type militaire – la formation, l'entraînement, le commandement –, qui disposent de moyens lourds. J'inclus ici dans ce type de société MPRI, Sandline, Executive Outcome, etc.

- Les sociétés qui disposent de services de type militaire dégradés pour la protection des infrastructures, de zones, au profit d'intérêts privés. Je pense ici à la protection des zones minières en Afrique. Les Américains et les Canadiens y sont très présents.

Pour ces deux catégories, on trouve 90 sociétés en Afrique, dont aucune n'est française.

La troisième catégorie est fondamentalement différente :

- Les entreprises de sûreté, qui ne disposent absolument pas de moyens militaires, qui ne sont pas armées et qui offrent des services d'analyse de risques, de prévention, de conseil, d'aide, d'organisation sur le terrain, au profit d'entreprises, par exemple françaises, qui veulent s'installer dans des zones à risque.

Geos n'est pas une entreprise de mercenariat, mais une société de service qui propose des analyses de risque.

Quelles sont les différentes attitudes qui existent face aux sociétés privées ? Il existe l'attitude américaine : on peut la considérer comme une attitude libérale parce que MPRI est la plus grande entreprise mercenaire du monde, comporte 17 officiers généraux, dont plusieurs anciens chefs d'état-major de l'armée de Terre. L'entreprise est intervenue en Croatie pour entraîner, organiser et commander. Elle est intervenue en Bosnie. Pour l'autorité publique, il s'agit de continuer à pouvoir agir. Il s'agit donc clairement d'un renforcement de la capacité d'action de l'Etat américain.

Il existe une attitude anglaise, à peu près comme l'attitude américaine, mais plus discrète. Beaucoup d'entreprises britanniques ne sont pas immatriculées en Grande-Bretagne.

Enfin, il y a la réponse française. Au prétexte que l'on voit ici et là quelques individus s'agiter en Afrique, on fait un amalgame par méconnaissance puisque maintenant on envisage de légiférer pour limiter globalement le domaine de compétences et d'action de l'ensemble des sociétés de sûreté. C'est pour cela que je m'élève vivement contre cet amalgame entre les différentes sociétés. Ce serait handicaper lourdement nos entreprises et constituerait une manne extraordinaire pour les sociétés anglo-américaines.

En conclusion, devant une situation qui s'impose à nous, mieux vaudrait avoir effectivement un habillage libéral, si vous me permettez l'expression, c'est-à-dire autoriser les sociétés de sûreté, voire au sens large, les autoriser d'ailleurs pour mieux les contrôler, et disposer ainsi plusieurs cordes à notre arc. Malheureusement, ce n'est pas la voie que l'on prend en France.

Intervention de Bertrand Lemennicier

Face à la privatisation des menaces, la réponse est donc aussi la privatisation des moyens. Mais il y a peut-être aussi des choses plus simples à faire, à savoir que l'Etat se retire d'un certain type d'intervention. Je suis très frappé par la façon dont nos gouvernements donnent des moyens à tous ces criminels. Le mélange entre terrorisme et criminalité ordinaire est très souvent le produit propre de notre législation. La lutte contre la drogue, par exemple, c'est-à-dire contre les crimes sans victimes, permet de donner plein d'argent à tous ces criminels parce que vous avez raréfié quelque chose qui est très demandé. En dépit de la lutte menée, ces criminels sont très puissants, et leur industrie a été fabriquée par vous-mêmes, puisque vous avez interdit le commerce de quelque chose qui est désiré par les gens. On se trompe d'objectif, car vous renforcez le pouvoir de ces gens-là. La seule réponse de la part des

politiques est d'augmenter la répression, et donc les problèmes. Que des Etats entiers disparaissent ensuite dans la mafia ne doit pas vous étonner ! L'Union soviétique a par exemple développé le marché noir : la nomenklatura en vivait. Vous ne voyez pas forcément la différence entre un mafioso, un criminel ou un homme d'Etat.

L'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans est identique : cette obligation est-elle raisonnable quand un jeune de 14 ou 15 ans s'y ennue, ne s'y intéresse plus ? Il peut commencer à frapper l'institutrice, puis il va dans la rue, puis il s'intègre à une bande, puis c'est la violence qui apparaît... Autorisez un chef d'entreprise à pouvoir l'embaucher dès 9 ans – à cet âge, même un enfant sait manier une kalachnikov –, offrez une alternative à ces jeunes ! La rentabilité donnée à un gosse de gagner, par deal et autres activités illicites, 50 000 francs dans la semaine est le produit de la législation.

Dans les réponses face à ces menaces, il me paraît important de revenir sur des législations qui produisent et amplifient ces menaces. Le réflexe est répressif alors qu'il aurait dû être abolitionniste. En tant que libéraux, cela fait très longtemps, depuis l'abolition de la prohibition aux Etats-Unis, que nous disons cela aux hommes politiques : abolissez ces lois pour ne pas en avoir les effets pervers !

Nous avons déshabitué les Françaises et Français et autres à reprendre leurs responsabilités. Les entreprises ne sont pas contentes de l'Etat ; elles créent alors leur propre système de sécurité. Les familles ne sont pas contentes de l'école ; elles créent leurs propres écoles. Voilà le bon réflexe ! La prostitution est le même problème. Tout est illégal, et ça conduit à l'esclavage. La rue publique est un désastre.

La perte de l'autorité institutionnelle a conduit à une perte d'autorité morale. Le professeur, auparavant, était la deuxième autorité morale après le père. Aujourd'hui, le professeur arrive en dixième ou quinzième position ; la deuxième autorité morale est maintenant l'artiste, le chanteur des banlieues. Restituons la responsabilité, la propriété de la rue aux riverains, et donc la liberté d'agir.

Question de François Brochant

Abolir des lois pour en éviter les effets pervers ne prouve pas que l'absence de lois n'a pas non plus des effets pervers ni qu'il y a peut-être des lois meilleures.

Relativement aux sociétés privées de défense, entre le statut des organismes qui produisent de la sécurité ou même le statut individuel des personnes qui leur appartiennent, et le lien à l'Etat par l'intermédiaire des fonds, des objectifs, des directives, qu'est-ce qui prime ? Pour ma part, je pense que c'est le rapport à l'Etat qui est important. Entre MPRI qui reçoit ces ordres de l'ambassadeur américain en Yougoslavie et les forces spéciales américaines publiques, je ne vois pas énormément de différence.

Bertrand Lemennicier

L'abolition élimine les effets pervers. Mais l'abolition ne va pas sans la restitution de la responsabilité, celle des parents, par exemple, dans le cas d'une école. Il s'agit du passage de l'abolition d'une loi au domaine du droit. Le droit reste et crée une loi qui n'est plus positive, mais une loi du contrat.

Avant 1965, vous pouviez adopter un enfant comme vous le vouliez, en France. La DASS est nationalisée, ainsi donc que l'adoption des enfants. Aujourd'hui, on observe qu'il n'existe

plus d'enfants à adopter en France : ils restent placés à la DASS jusqu'à 15 ans. Alors vous êtes obligés d'aller en Roumanie, en Indochine. Vous avez donc interdit un échange libre, entre personnes consentantes, et créé un marché noir. Il faut alors internationaliser la répression pour éviter les trafics. Or, où y avait-il des effets pervers avant 1965 ? Il n'y en avait pas. Le contrat était simple et tombait sous le coup de la responsabilité civile ordinaire. La suppression d'une loi ne conduit pas au vide.

Pourquoi est-on intervenu en créant des lois ? C'est le fonctionnement de notre démocratie politique. Des minorités, des groupes de gens se sont opposés aux pratiques d'adoption, l'ont fait savoir à l'opinion, ont créé un problème, repris ensuite par électoralisme par les députés.

Jean Heinrich

Pour MPRI, il est vrai qu'il n'existe pas énormément de différence avec les forces spéciales. Mais bien d'autres entreprises sont beaucoup plus indépendantes, notamment les sociétés britanniques immatriculées à Hong Kong. Cependant, toutes ces entreprises se mettent au service d'un Etat ou de responsables politiques qui veulent prendre le pouvoir. La différence avec la société de sûreté se situe au niveau des rapports de dépendance : Geos dépend de son client. Les moyens utilisés sont, en outre, civils et civilisés, c'est-à-dire définis par la négociation. Les rapports que Geos a avec l'Etat sont informels : les plans d'évacuation que nous élaborons dans certains pays sont déposés à l'ambassade. Il y a échange de renseignements, avec les ambassades, avec la DST, avec la DRM, avec la DGSE. Nous sommes dans 42 pays à risques, ce qui donne un certain nombre d'informations intéressantes pour les intérêts français en général.

En France, nous sommes de toute façon à cent lieux de voir des sociétés de défense du type anglo-saxon. On ne le fera pas à court ni moyen terme. C'est dommage car on se prive d'un moyen d'action supplémentaire.

Interdire les sociétés comme Geos serait une grave erreur, car il y a un besoin exprimé par les entreprises françaises qui ne veulent plus travailler avec les sociétés de sécurité américaines ou britanniques à cause du pillage qu'elles pratiquent.

Jean-Philippe Daniel

Il faut bien préciser que le texte examiné en ce moment par le Sénat ne vise pas à interdire pour l'avenir les sociétés privées de sécurité mais à interdire toute pratique individuelle du mercenariat pour son propre compte. Ce que l'Etat souhaite, c'est avoir des entreprises de sécurité propres, contrôlables, complémentaires à son action, connues.

Question

Ne peut-on pas dire que l'industrie française d'armement, exportatrice, n'est pas née de l'embargo américain lorsque l'on a voulu développer une force nucléaire ? Chaque fois que l'on veut créer une restriction sur l'offre, par embargo, on aboutit à multiplier l'offre.

Bertrand Lemennicier

C'est un très bon exemple de ce je disais, avec lequel je suis évidemment d'accord.

Question

La liberté n'a pas de sens si l'on ne se sent pas en sécurité et si les Etats ne fournissent pas efficacement le service de sécurité, au niveau intérieur et extérieur, il y aura une offre privée. Pour reprendre l'argument de Bertrand Lemennicier, il est clair qu'il existe un marché privé de la drogue ; pour autant il faut préciser que ces consommateurs sont intoxiqués, n'ont pas

tous leurs moyens et donc ne sont pas forcément libres lorsqu'ils passent implicitement un contrat. On ne peut pas dire que sous prétexte que ce marché existe il est légitime. Pour qu'il le soit, il faut que le besoin exprimé soit librement exprimé.

Bertrand Lemennicier

Françoise Sagan. Est-elle dépendante ? Et même si elle l'est, est-ce qu'elle écrit plus mal ? C'est la même chose avec la dépendance par rapport à l'alcool, avec le dopage, etc. Ce sont des jugements de valeur. C'est le drame des minorités qui ont un point de vue sur votre consommation et veulent l'interdire. C'est bien trop subjectif ! On peut cependant avoir des restrictions sous le coup de la responsabilité civile, en cas d'excès, avec l'assureur, etc.

Alain Crémieux

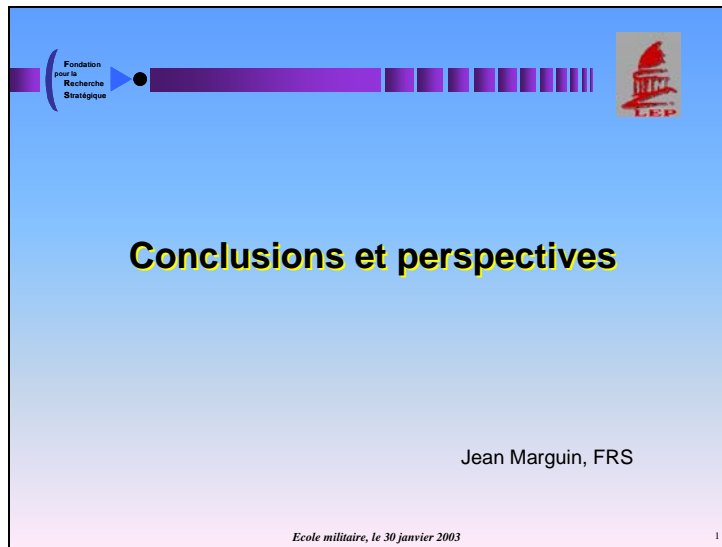
Sans vouloir conclure, je voudrais terminer en évoquant deux points. Nous n'avons pas parlé de la légitimité de l'action personnelle : dans une société privée de défense, un individu d'une nationalité donnée aura-t-il la légitimité d'intervenir dans une guerre entre deux autres pays parce que le patron de son entreprise aura obtenu un contrat ?

Enfin, au sujet des Gardes suisses, ceux de Louis XVI n'étaient tout de même pas dans une situation identique à celle des Français. En tout cas, les révolutionnaires de l'époque ne le considéraient certainement pas. Ils considéraient que s'ils avaient été Français, ils n'auraient pas eu les mêmes réactions, ce que pensaient aussi Louis XVI.

Conclusions et perspectives

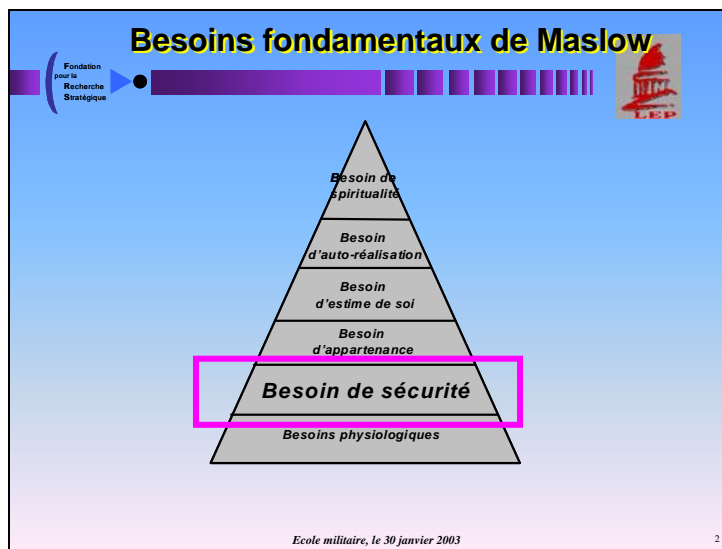
Jean Marguin

Diapositive 1



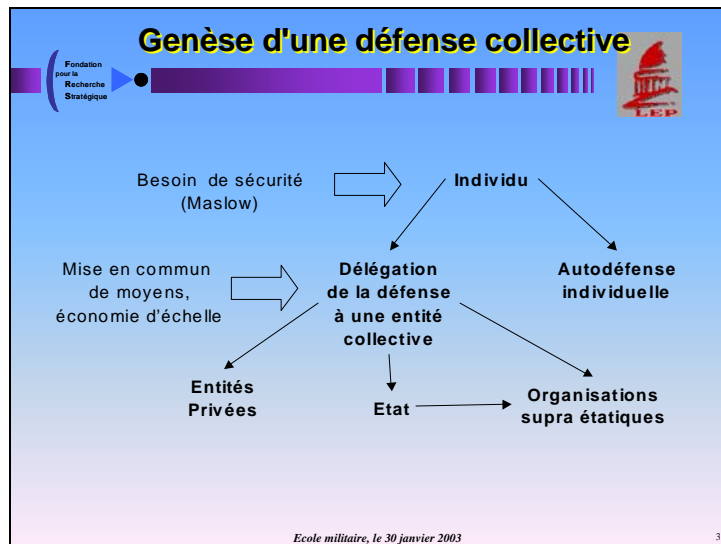
Slide 1 features a blue gradient background. At the top left is the logo for 'Fondation pour la Recherche Stratégique'. At the top right is the logo for 'LEP'. The title 'Conclusions et perspectives' is centered in a large, bold, black font. Below the title, the author's name 'Jean Marguin, FRS' is displayed. At the bottom, the text 'Ecole militaire, le 30 janvier 2003' and the number '1' are visible.

Diapositive 2



Slide 2 features a blue gradient background. At the top left is the logo for 'Fondation pour la Recherche Stratégique'. At the top right is the logo for 'LEP'. The title 'Besoins fondamentaux de Maslow' is centered at the top in a bold, black font. Below the title is a pyramid diagram representing Maslow's hierarchy of needs. The pyramid is divided into six horizontal sections, labeled from top to bottom: 'Besoin de spiritualité', 'Besoin d'auto-réalisation', 'Besoin d'estime de soi', 'Besoin d'appartenance', 'Besoin de sécurité', and 'Besoins physiologiques'. The 'Besoin de sécurité' section is highlighted with a pink rectangular border. At the bottom, the text 'Ecole militaire, le 30 janvier 2003' and the number '2' are visible.

Diapositive 3





Diapositive 4

- ### Points de vue libéraux sur la défense collective
- La défense collective est reconnue comme étant la fonction essentielle d'un *Etat minimal*
 - Le monopole étatique de l'emploi de la force (Max Weber) entraîne une *réduction de la compétition pour la violence* mais aussi le *risque de perte de contrôle* par l'individu, même dans nos Etats démocratiques (cf. les deux guerres mondiales du XXe siècle)
 - Notion de *guerre juste*
 - Légitime défense : défense des intérêts vitaux face à une agression extérieure (scénario 6 du livre blanc)
 - Caractère libéral plus contestable pour :
 - Gestion militaire des crises internationales
 - Interventions humanitaires (s'il n'y a pas appel à l'aide)
 - Défense de valeurs dites "universelles".
- Ecole militaire, le 30 janvier 2003*

Diapositive 5

- ### Influence des idées libérales sur :
- Processus de décision
 - Droit international
 - Droit privé
 - Doctrines d'emploi et armements
 - Organisations et structures militaires
 - Externalisation des services et privatisation des forces
 - Etc.
- Ecole militaire, le 30 janvier 2003*

Diapositive 6

 **Processus de décision** 

Les décisions d'interventions militaires restent prises par des groupes restreints de dirigeants sur lesquels l'individu a peu de contrôle

On observe :

- Recherche de légitimité
- Cour constitutionnelle de Karlsruhe
- Débat parlementaire sur l'Irak en France
- Invocation de la légitime défense
- Le mandat du Conseil de sécurité de plus en plus recherché
- Légitimité "intrinsèque" des coalitions

Ecole militaire, le 30 janvier 2003 6

Diapositive 7

 **Droit international** 



Tout se passe comme si les valeurs de la morale naturelle (chère à nos amis libéraux), qui permettent aux individus de vivre en société, migraient au niveau des relations internationales

On observe :

- "compétence universelle" conférée aux tribunaux nationaux pour les crimes contre l'humanité
- Juridictions internationales *ad hoc* : TPIY, TPIR
- Juridiction internationale permanente : Cour pénale internationale
- Droit humanitaire (avec ingérence) pour aider une communauté en situation de légitime défense

Ecole militaire, le 30 janvier 2003 7

Diapositive 8

 **Droit privé** 

La montée du juridisme à laquelle on assiste dans l'ensemble de la société n'épargne pas la Défense.

On observe :

- Montée des contentieux (+22% en sept ans, selon le SGA)
- Les militaires en opérations ne sont plus à l'abri de plaintes
- Syndrome de la guerre du Golfe (affaire de l'U appauvri).

On note aussi une dérive antilibérale, notamment aux Etats-Unis dans le cadre de la lutte antiterroriste, c'est pourquoi les libéraux se demandent si cette lutte est vraiment l'affaire de l'Etat.

Ecole militaire, le 30 janvier 2003 8

Diapositive 9

Doctrines d'emploi et armements

Fondation pour la Recherche Stratégique

Bien qu'aucune organisation de défense ne se réclame des idées libérales, tout se passe comme si ces dernières exerçaient une influence sur leur évolution

On observe :

- Souci d'économie des vies humaines *amies* et *tierces* (cf. guerre juste)
- Doctrine extrême du "zéro mort", négation de l'action militaire
- Minimisation des dégâts collatéraux
- Armements à létalité contrôlée, armes non létales
- Systèmes non habités (robotisation)
- Frappes de précision à longue distance
- Etc.

La technologie nourrit l'illusion de la guerre sans homme où les conflits seraient menés par des robots intelligents (démenti cinglant : le 11 septembre)

Ecole militaire, le 30 janvier 2003

9

Diapositive 10

Organisation, structures

Fondation pour la Recherche Stratégique

Il est bien connu, au moins dans le champ des systèmes techniques, qu'au-delà d'une certaine complexité un système ne peut plus être piloté dans une structure centralisée. Il faut recourir à des boucles de régulation locales et coordonnées.

On observe :

- Délégation croissante aux échelons subalternes
- Unités décentralisées
- Principe de subsidiarité
- SIC, mise en réseau des forces
- Etc.

Ecole militaire, le 30 janvier 2003

10

Diapositive 11

Externalisation des services/Privatisation des forces

Fondation pour la Recherche Stratégique

Hans-Hermann Hoppe :

La défense est une forme d'assurance et les dépenses militaires sont l'équivalent d'une prime d'assurance. Pourquoi une défense privée n'adopterait-elle pas le principe des assurances privées (avec arbitrages mutuels et réassurance, etc. ?

On observe :


- Développement de Sociétés de sécurité et de Compagnies militaires privées (CMP)
- Externalisation de services (PFI/PPP britanniques)

Nécessité d'adapter le droit international et les clauses contractuelles privées


Ecole militaire, le 30 janvier 2003

11

Diapositive 12



Perspectives 1



➤ Les systèmes de défense étatiques et supra étatiques traiteront en priorité les **missions de défense collective** qui relèvent de la légitime défense (article 5 du traité de Washington, pour l'OTAN et de l'article V du traité de Maastricht, pour l'Union européenne).


➤ Pour toutes les **missions intermédiaires**, de maintien et de rétablissement de la paix : coexistence d'armées étatiques et d'armées privées commanditées par les Etats. Pour un petit Etat, il sera plus économique de contracter avec une société pour des missions ponctuelles que d'entretenir une armée moderne.

➤ La participation des armées aux **missions humanitaires** n'est justifiée que par des considérations d'urgence et de sécurité. L'évolution naturelle est de confier progressivement ces missions à des organismes privés, ONG et sociétés de sécurité.


Ecole militaire, le 30 janvier 2003

12

Diapositive 13



Perspectives 2



➤ La coexistence public/privé dans le domaine de la défense et de la sécurité pose des problèmes de :

- **droit international** pour imposer des règles du jeu (éviter la prolifération de *l'offre de violence*)
- **droit privé** pour que les contrats garantissent la bonne exécution des missions et le respect des conventions de Genève


➤ Pression accrue des opinions publiques en faveur de juridictions internationales, afin de doter la communauté internationale de **moyens non militaires** de résoudre ou prévenir les crises, montée du *juridisme*

➤ **Domaine des armements** : il n'est pas impossible que naissent de puissantes firmes supranationales qui mettront à la disposition des Etats les parcs de matériels les plus modernes. La concentration actuelle des industries d'armement en serait les prémises.


Ecole militaire, le 30 janvier 2003

13

Diapositive 14



Conclusion



La pensée libérale semble fournir un cadre conceptuel cohérent pour expliquer et anticiper certaines évolutions des questions de défense et de sécurité.

Ecole militaire, le 30 janvier 2003

14

Dans le libéralisme, on l'a vu, tout est centré sur l'individu, sa liberté et sa responsabilité. Je me souviens que le psychologue Maslow, dans les années 50, avait défini les besoins fondamentaux de l'individu : dans une représentation pyramidale (pyramide de Maslow), les besoins physiologiques les plus immédiats se situent à la base de la pyramide ; le besoin de sécurité vient juste au-dessus. Ensuite se trouvent des besoins plus psychologiques : besoins d'appartenance, d'estime de soi, etc. Il s'agit d'une pyramide car l'on considère que si les besoins inférieurs ne sont pas remplis, alors l'individu souffre et ne peut même pas remplir les besoins supérieurs. Le besoin de sécurité est fondamental. Cependant, cette hiérarchie, assez curieusement, est contestée par les libéraux, pour qui les besoins ne sont pas hiérarchiques mais tous sur le même plan.

Que fait l'individu soumis à l'agressivité de son prochain ? Il a d'abord une réaction d'autodéfense ou de fuite. Puis il s'aperçoit que son action individuelle n'est pas suffisante et il va mettre en commun des moyens et procéder à une économie d'échelle en déléguant sa défense à une entité collective. Cette entité collective peut être une entité privée, l'Etat, un groupe d'Etats (ONU, OTAN...).

Les libéraux reconnaissent, malgré quelques exceptions, que la défense collective est une fonction essentielle d'un Etat minimal. Le monopole de l'emploi de la force entraîne une réduction de la compétition pour la violence, donc c'est bon pour l'individu. D'un autre côté, ce monopole entraîne le risque de perte de contrôle par l'individu, et l'on rejoint ici le problème du processus de décision, y compris dans un régime démocratique.

Plus un Etat est fort, plus il a le monopole de la force, et plus la délinquance inter-individuelle est faible, et inversement (exemple de l'Union soviétique). Y aurait-il un principe de conservation de la violence qui serait quelque chose d'assez terrifiant mais qui ferait que la baisse de niveau de la violence étatique serait compensée par une croissance du niveau de la violence privée ?

La notion de guerre juste est au centre des réflexions des libéraux, de même que celle de légitime défense. Le scénario 6 du *Livre Blanc* est celui de la légitime défense et se situe donc dans l'orthodoxie libérale.

Y a-t-il un caractère libéral à la gestion militaire des crises internationales ? L'intervention humanitaire est-elle légitime, au sens libéral, s'il n'y a pas appel à l'aide ? Encore plus contestable est la défense de valeurs dites universelles, du fait de la difficulté à les définir. Même les valeurs démocratiques peuvent être contestées par certains pays.

Je me demande s'il y a influence ou concordance entre les idées libérales et la défense. Sans doute, s'agit-il plus de concomitance et de concordance, notamment dans les domaines suivants :

- Les processus de décision. Qui décide de faire la guerre ? Ce sont généralement des groupes restreints, y compris dans nos régimes démocratiques, qui prennent cette décision, sur laquelle il n'y a quasiment pas de contrôle. Il y a tout de même une évolution vers une recherche de légitimité, notamment avec la volonté, parfois désespérée, d'obtenir un mandat du Conseil de sécurité. Les coalitions sont aussi une marque de recherche de légitimité que l'on pourrait qualifier d'intrinsèque. Les intérêts étant moyennés, il y a peut-être moins d'arrière-pensées dans leurs actions.

Des évolutions plus concrètes ont aussi lieu parfois : la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a décidé en 1994 que toute intervention de la Bundeswehr nécessiterait un vote au Bundestag. La France n'en est pas encore là ; elle organise parfois un débat au Parlement (ce qui n'a pas été le cas pour la Côte d'Ivoire).

- Au sujet du droit international, tout se passe comme si certaines valeurs individuelles transitaient vers le niveau international, sous différentes formes. On observe la notion de compétence universelle conférée aux tribunaux nationaux pour certaines catégories de crimes. On observe aussi des juridictions internationales (pour la Yougoslavie et pour le Rwanda), qui ont débouché sur une juridiction internationale permanente, la Cour pénale internationale, votée en juillet 1998 par 120 voix contre 7 (les Etats-Unis, la Chine, Israël, l'Inde, deux émirats, le Vietnam). Il s'agit bien d'une évolution libérale. La notion de droit humanitaire s'est formalisée avec le fameux droit d'ingérence.
- Influence libérale sur le droit privé : on observe une montée du juridisme dans l'ensemble de la société : augmentation de 22 % des contentieux avec les armées en sept ans ; les militaires en opérations ne sont plus à l'abri de plaintes ; l'affaire de l'uranium appauvri est un exemple de ces évolutions. En sens inverse, on note une dérive anti-libérale, notamment aux Etats-Unis dans le cadre de la lutte anti-terroriste, au point que les libéraux se demandent si cette lutte est du domaine étatique.
- Influence libérale sur les doctrines d'emploi et les armements. Bien qu'aucune organisation de défense ne se réclame des idées libérales, tout se passe comme si ces dernières exerçaient une certaine influence. On observe un souci d'économie des vies humaines, amies et tierces. On observe une minimisation des dégâts collatéraux. Il y a des armements à létalité contrôlée, une course à la robotisation, des frappes de précision à longue distance. La technologie nourrit cette illusion de la guerre sans homme, menée par des robots, mais les démentis sont cinglants, notamment avec les menaces asymétriques.
- Influence libérale sur les organisations et les structures. Je me réfère ici aux sciences de l'ingénieur. Pour piloter un système technique très complexe, on ne peut pas le faire, au-delà d'une certaine complexité, par un système hiérarchique et centralisé. Ceci se transpose aux systèmes sociaux, bien que la théorie n'en ait pas été faite. Il faut des régulations locales et coordonnées. Dans la défense, on observe des délégations croissantes aux échelons subalternes et l'application du principe de subsidiarité (prise de décision à l'échelon où l'action doit être menée) se généralise.
- Influences libérales sur l'externalisation des services et la privatisation des forces. Des libertariens seraient prêts à organiser la défense sur le modèle des sociétés d'assurance, avec réassurance, arbitrage mutuel. On assiste au développement des sociétés privées de sûreté et des compagnies militaires privées. En outre de nombreux services d'entraînement, de formation sont désormais externalisés.

Quelles sont les perspectives ?

Les systèmes étatiques et supra-étatiques traiteront en priorité les missions de défense collective qui relèvent de la légitime défense. Ces missions relèvent actuellement de l'article 5 du Traité de Washington pour l'OTAN. Aucune mission de ce type n'est encore traitée au sein de l'Union européenne.

Les missions de maintien et de rétablissement de la paix seront probablement assurées dans le cadre d'une coexistence d'armées privées commanditées par des Etats et d'armées étatiques. Ces armées privées sont déjà présentes sur le terrain. Pour un petit Etat, cette solution sera sans doute plus économique.

Les missions humanitaires ne seront strictement justifiées que par des considérations d'urgence et de sécurité. L'évolution naturelle est de confier progressivement ces missions à des organismes privés, ce qui est déjà le cas avec les ONG, qui parfois emploient des sociétés de sécurité pour leur propre sécurité.

Tout cela pose des problèmes juridiques. Contrairement à ce que pensent certains libéraux, je crois qu'il faut tout de même des règles du jeu pour éviter la prolifération de l'offre de la violence et la compétition de la violence. Le droit privé doit évoluer. De même il faudra passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats lorsque l'Etat contracte avec une société privée de sûreté.

Les juridictions internationales sont de plus en plus soutenues par les opinions publiques. Cela permettra une évolution vers la résolution non militaire des crises.

Il n'est pas impossible que des entreprises internationales mettent à la disposition des Etats des armements, des parcs de matériels, à la façon des loueurs de voiture. La concentration actuelle de l'industrie d'armement constitue peut-être les prémices de ce type de société.

En conclusion, la pensée libérale semble fournir un cadre conceptuel cohérent pour expliquer certaines évolutions constatées. Mais l'important est de pouvoir anticiper. Le cadre conceptuel libéral esquissé aujourd'hui nous permet-il réellement d'anticiper les évolutions ? C'est la question qui continue de se poser.